



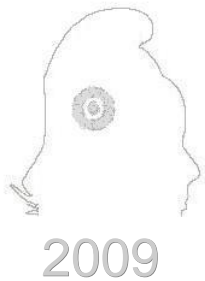
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ARDECHE

Rapport d'activité des services de l'Etat



2009



INTRODUCTION

Chaque année, l'Etat informe les élus du département de l'activité de ses services au cours de l'année passée.

Ce rapport au travers de l'évocation de grandes thématiques, de chiffres clés et de quelques éclairages particuliers traduit l'engagement de l'Etat en Ardèche, la réalité de la présence et de l'activité du service public au bénéfice de ses habitants, mais aussi la volonté de modernisation et d'adaptation du service public pour faire face aux enjeux de notre territoire et de notre société.

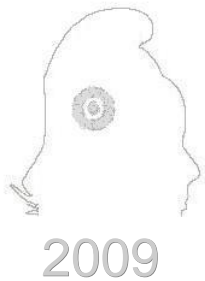
Ce document est également pour moi l'occasion d'exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des personnels des services de l'Etat en Ardèche pour leur action, leur dévouement, leur efficacité, leur sens du service public et de l'intérêt général.

L'organisation des élections est un temps fort de l'action de l'Etat. Les élections des représentants au Parlement Européen ont été organisées dans des conditions parfaitement maîtrisées avec la préoccupation permanente de garantir le bon déroulement des opérations électorales.

En 2009, trois grandes priorités ont été au cœur de l'action de l'Etat :

- La sécurité des ardéchois avec la mise en œuvre d'une politique active de prévention, mais aussi de sanctions lorsque la situation l'exigeait, dans les domaines de la sécurité publique et de la lutte contre la délinquance, de la sécurité routière, de la sécurité sanitaire mais aussi vis-à-vis des risques naturels et technologiques ou de la sécurité alimentaire avec la protection des consommateurs à travers notamment la surveillance des élevages, le contrôle des aliments et des échanges commerciaux. Dans ce contexte, la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1) a fortement mobilisé les services, ainsi que les épisodes neigeux de février,
- La promotion du développement durable du territoire ardéchois avec des efforts redoublés en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau, d'un développement maîtrisé et adapté des énergies renouvelables en particulier de l'éolien, de la progression de la couverture numérique du territoire ou encore avec l'accompagnement des mutations économiques et la valorisation des richesses culturelles et patrimoniales du département,
- Le renforcement de la cohésion sociale avec la mise en œuvre de mesures spécifiques en faveur des populations les plus en difficulté et les plus fragiles.

Au quotidien, les difficultés rencontrées par l'économie locale ont justifié la mise en œuvre de trois initiatives majeures afin de faire face collectivement à la crise. C'est ainsi qu'ont été réunis les partenaires économiques et financiers au sein de la commission départementale mensuelle de financement de l'économie ce qui a permis d'évaluer les difficultés rencontrées dans chaque secteur et d'apporter des réponses concrètes. Dans le cadre du plan de relance de l'économie française, 8 opérations prioritaires ont été retenues pour une aide de 15 millions qui a permis l'engagement de 47,5 millions de travaux auquel il faut ajouter le dispositif de remboursement anticipé de 21,3 millions du FCTVA en faveur de 197 collectivités et groupements de l'Ardèche qui a permis de financer les investissements nécessaires. Enfin, le médiateur départemental du crédit a traité 100 dossiers en 2009, avec un taux de réussite de 84 %.



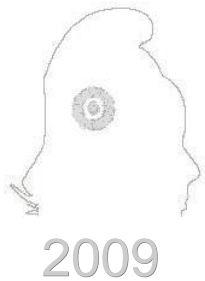
Le développement de la télétransmission des actes au sein du département de l'Ardèche et la mise en œuvre des réformes de la délivrance des titres (système d'immatriculation à vie des véhicules et nouveau passeport biométrique délivré dans 16 mairies) ont également constitué une priorité de l'année.

Enfin un travail de réflexion approfondi a été conduit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques afin de réorganiser et regrouper les services de l'Etat dans le département. Deux directions interministérielles ont été créées : la direction départementale des territoires (DDT) et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Efficacité, réactivité, proximité ont été la préoccupation et la motivation permanente des services de l'Etat dans leur action quotidienne en faveur des ardéchois. Puisse ce rapport vous permettre une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de cet engagement des services de l'Etat pour les collectivités locales partenaires mais aussi l'ensemble des usagers.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Amaury de SAINT-QUENTIN,
Préfet de l'Ardèche



SOMMAIRE

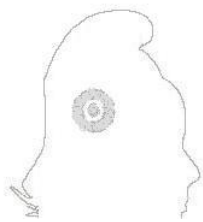
1/ GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE.....	5
1.1 la délivrance des titres	5
1.2 l'organisation des élections.....	8
1.3 la gestion des expulsions locatives	8
1.4 le développement des relations avec les collectivités territoriales	9
2/ ASSURER LA SECURITE ET PREVENIR LA DELINQUANCE	13
2.1 la maîtrise et la prévention de la délinquance	13
2.2 la lutte contre l'insécurité routière	17
3/ PROTEGER LES POPULATIONS	18
3.1 la prévention et la gestion des risques.....	18
3.2 la garantie de la sécurité sanitaire et alimentaire	27
4/ DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES.....	30
4.1 la promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle.....	30
4.2 l'aide à l'accès au logement	35
4.3 la promotion de l'égalité des chances et de la réussite scolaire.....	39
4.4 la lutte contre les discrimination et les exclusions	44
4.5 l'amélioration des conditions de vie des personnes vivants dans les quartiers prioritaires.....	45
5/ ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	47
5.1 la promotion d'une stratégie de développement durable	47
5.2 le soutien aux grands projets	50
5.3 la valorisation du patrimoine.....	54
5.4 l'accompagnement des acteurs et le soutien des territoires.....	56
5.5 l'anticipation des mutations économiques	59
6/ REVISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET REORGANISER LES SERVICES DE L'ETAT	63
6.1 la réorganisation des services de la préfecture	63
6.2 la réorganisation des services déconcentrés	64
7/ LES DEPENSES ET LE FINANCEMENT DE L'ETAT	65

ANNEXES

Annexe 1 : montant total des dépenses des services de l'Etat mandatées par le Préfet

Annexe 2 : les dotations globales ou compensatoires et avances sur impositions aux collectivités locales

Annexe 3 : plan de relance - opérations retenues en Ardèche



2009

GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE

1.1 LA DÉLIVRANCE DES TITRES

L'année 2009 a été marquée par la mise en œuvre des nouveaux modes de délivrance des titres :

- les nouveaux passeports biométriques qui sont délivrés depuis le 22 avril dans 16 mairies du département à partir d'autant de stations d'enregistrement de données,
- le système d'immatriculation à vie des véhicules (SIV).

Le passeport biométrique

Le passeport biométrique a été déployé en préfecture (pour les arrondissements de Privas et Largentière) ainsi qu'à la sous-préfecture de Tournon.

En Ardèche, les communes habilitées à recueillir, à transmettre les demandes de passeports biométriques et à remettre ces titres sont les suivantes : **Alboussière, Annonay, Aubenas, Bourg Saint Andéol, Le Cheylard, Davézieux, Guilhaud Granges, Lamastre, Largentière, Privas, Serrières, Le Teil, Thueyts, Tournon sur Rhône, Vals les Bains, La Voulte sur Rhône.**

Le nouveau système d'immatriculation des véhicules à vie

Le système d'Immatriculation des Véhicules à Vie (SIV) se caractérise par une large externalisation de la production de cartes grises aux professionnels de l'automobile et par une dématérialisation accrue de la procédure ce qui explique la diminution du nombre de cartes grises traitées par les services préfectoraux. Au 31 décembre 2009, **55 professionnels** de l'automobile étaient habilités.

Chargée de remplacer le Fichier National des Immatriculations (FNI) devenu obsolète et surchargé, l'application SIV a été mise en place en deux temps :

- le **15 avril 2009** pour l'immatriculation des véhicules neufs et de ceux immatriculés pour la première fois en France (véhicules importés),
- le **15 octobre 2009**, le FNI a été clôturé et le SIV est devenu le seul système d'immatriculation pour toutes les opérations d'immatriculation (véhicules neufs, occasions, cyclomoteurs, changement d'adresse, changement d'état matrimonial).

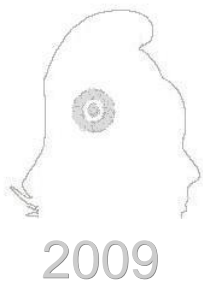
Les avancées du nouveau système :

- instauration **d'un numéro à vie** pour le véhicule,
- possibilité de demander son certificat d'immatriculation **en tout lieu du territoire**,
- réception du certificat directement au **domicile** de l'utilisateur,
- **les professionnels** peuvent prendre en charge toutes les démarches à la demande des usagers.

SIV

Système
d'Immatriculation
des
véhicules à Vie

**55 professionnels
de l'automobile
ont été habilités à
saisir dans le SIV**



GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE

Après plusieurs incidents de fonctionnement la première phase de déploiement du SIV concernant l'immatriculation des véhicules neufs a finalement connu un succès très relatif puisque les professionnels de l'automobile de l'Ardèche n'ont pris à leur compte qu'une part réduite des immatriculations totales (24%). En outre, une hausse du temps de délivrance d'une carte grise entre le 1^{er} trimestre 2009 (durant lequel le SIV n'était pas encore mis en place) et le dernier trimestre 2009 est constatée.

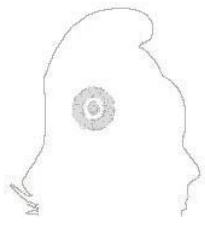
Les délais moyens pour la délivrance des titres sont les suivants :

TITRES	Délai moyen départemental 2008	Délai moyen départemental 2009	Délai de la strate en 2009
Cartes grises (au guichet en minutes)	19	20,6	26,05
Permis de conduire (par voie postale en jours)	15,61	13,14	8,59
Cartes nationale d'identité (en jours)	4,35	5,4	7,1

Le rapport parlementaire relatif au palmarès national des préfectures en matière de délai de traitement des demandes de titres d'identité et de certificats d'immatriculation des véhicules **a classé la préfecture de l'Ardèche au premier rang de la région Rhône-Alpes, en 2009, pour son efficacité en matière de délivrance de titres.**

Les volumes comparés des titres délivrés sont les suivants :

TITRES (% de variation par rapport à 2008)	Préfecture	Sous-préfecture de Tournon/Rhône	Sous-préfecture de Largentière	TOTAL
Cartes grises	16 535 - 40,3 %	19 414 -19,7%	13 073 - 1,9%	49 022 - 20,63 %
Permis de conduire	13 001 + 8,9 %			13 001 + 8,9 %
Cartes nationale d'identité	13 346 + 17,3 %	13 371 + 8,25 %	4 620 + 12 %	31 337 +12,52 %
Passeports : Électroniques	3 802	3 678	449	7 929
Biométriques	2 258 - 17 %	2 413 -28,36 %	/ -70,20%	4 671 -38, 49 %



2009

GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE

Les ressortissants étrangers

Le bureau des étrangers de la préfecture a accueilli **2396 personnes** en 2009.

Quelques chiffres sont à retenir dans ce domaine :

ACTIVITES	RESULTATS 2009	RESULTATS 2008	EVOLUTION 2009/2008
Cartes de séjour délivrées aux majeurs	1 686	1 747	- 3%
Titres étrangers mineurs délivrés (TIR, DCEM)	242	Non renseigné	Non renseigné
Demandes de regroupement familial déposées	61	43	+ 42%
Demandes d'asile déposées	53	38	+ 39%
Mesures d'éloignement du territoire édictées	62	55	+ 13%
Mesures d'éloignement du territoire exécutées	21	30	- 30%
Demandes de naturalisation par décret reçues	198	149	+ 33%
Dossiers de déclaration de nationalité française par mariage reçus	66	35	+ 89%

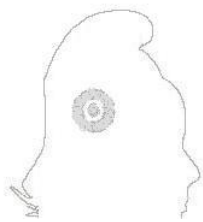
Au 31 décembre 2009, **9 088 étrangers** étaient autorisés à séjourner en **Ardèche**, non compris les ressortissants de l'Union Européenne ne détenant pas un titre de séjour.

Ils représentent **2,8% de la population totale du département**.

Les demandes **d'asile** déposées (**+39%**) sont en augmentation, ainsi que les demandes de **regroupement familial (+42%)** et les dossiers **d'acquisition de la nationalité française (+33% pour les demandes de naturalisation par décret et +89 % par mariage)**. En revanche, il est noté une baisse significative (**-30%**) du nombre **d'étrangers en situation irrégulière** effectivement éloignés du territoire.

Au cours de l'année 2009, l'effort a porté notamment sur la résorption du stock de demande de naturalisation dans la perspective de la déconcentration aux préfets de la procédure correspondante en 2010. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la RGPP et fait suite à la décision du conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007 de **supprimer le double niveau d'instruction par les préfectures et par l'administration centrale**.





2009

GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE

1.2 L'ORGANISATION DES ELECTIONS

Les élections européennes

Le rendez-vous électoral des ardéchois a eu lieu le **7 juin 2009 avec l'élection des représentants au Parlement européen**. Les services préfectoraux ont mobilisé près de **185 personnes** pour assurer la mise sous pli et l'expédition aux électeurs, de la propagande électorale.

Le nombre de personnes mobilisées en 2009 est moins important, malgré un nombre d'électeurs plus élevé. En effet, l'organisation de la mise sous pli a été optimisée afin de réduire les besoins en personnel. A noter que, pour la première fois lors d'une élection nationale, **12 communes ardéchoises ont assuré la mise sous pli de la propagande électorale pour leurs électeurs (35 000 environ)**.

L'organisation matérielle du scrutin a été menée à bien avec le souci constant de garantir le bon déroulement des opérations électorales tout en respectant un cadre budgétaire contraint. Les dépenses réalisées par la préfecture dans ce cadre s'élèvent à **218 000 euros**.

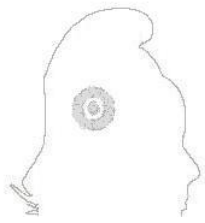
En Ardèche, le coût des élections européennes 2009 a été de :
218 507,73 €
soit **-17%**
par rapport à 2004

	Scrutin de 2009	Scrutin de 2004
Nombre d'électeurs	238 923	224 342
Nombre de listes candidates	21	22
Nombre de personnes mobilisées lors de la mise sous pli	185 dont 90 fonctionnaires	227 dont 108 fonctionnaires
Budget	<u>218 507,73 €</u> Rémunération : 116 235,86 € Fonctionnement : 102 271,87 € Budget mise sous pli : 115 999,92 €	<u>262 910,28 €</u> Rémunération : 158 652,13 € Fonctionnement : 104 258,15 € Budget mise sous pli : 133 993,21 €

1.3 LA GESTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

55 dossiers de demandes de concours de la force publique ont été déposés ; **28 décisions d'octroi** du concours ont été prises et **23 ont été exécutées** en prenant le maximum de précautions dans **l'accompagnement des personnes en situation sociale délicate**.

	2009			2008		
	de Privas	de Tournon sur Rhône	de Largentière	de Privas	de Tournon sur Rhône	de Largentière
Demandes de concours de la force publique	35	17	3	55	48	4
Nombre de concours accordés	14	11	3	22	21	3
Nombre de concours exécutés	9	11	3	2	21	3



2009

GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE

1.4 LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le conseil aux collectivités et le contrôle de légalité

Le conseil

La fonction de conseil tient une place importante dans l'activité du service qu'il s'agisse de répondre aux sollicitations des exécutifs locaux dans le cadre de procédures qu'ils ont à conduire (marchés publics, délégation de services publics par exemple) ou encore aux interventions émanant d'élus d'opposition ou d'administrés.

Le rôle de conseil est d'autant plus essentiel que de nombreuses communes rurales ne disposent pas d'effectifs ou de moyens suffisants leur permettant d'assurer la sécurité juridique des actes qu'elles sont appelées à prendre.

Les services de l'Etat sont, dans ce contexte, sollicités très fréquemment au titre de la mission de conseil auprès des collectivités locales.

Le contrôle de légalité

33.283 actes des collectivités et groupements ont été transmis au titre du contrôle de légalité en 2009 pour les trois arrondissements de l'Ardèche.

Malgré la réduction des actes transmissibles, les collectivités, et notamment les communes, continuent d'envoyer, au titre du contrôle de légalité, les actes qui ne sont plus soumis à cette obligation de transmission, comme par exemple les arrêtés réglementant la circulation et le stationnement.

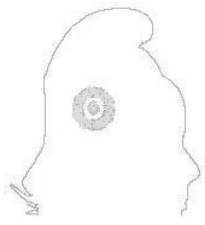
Ces actes ont donné lieu à **717 lettres d'observations ou recours gracieux**.

89,71 % des actes budgétaires ont été contrôlés dont **80,80%** ont été réformés après une intervention de la préfecture ou des sous-préfectures.

Le nombre d'actes reçus au titre du contrôle de légalité devrait diminuer dans la mesure où la liste des actes transmissibles a été réduite par ordonnance du 17 décembre 2009.

Un renforcement du contrôle de légalité dans certains domaines prioritaires, comme la commande publique a été réalisé en 2009. Le taux de contrôle des actes prioritaires est de **99,78 %**

33.283
actes reçus
99,78% des actes
prioritaires
contrôlés
1,14% de recours
gracieux



2009

GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE

La dématérialisation du contrôle de légalité

Le développement de la dématérialisation du contrôle de légalité s'est poursuivie en Ardèche en 2009.

Au 1^{er} janvier 2009, 49 collectivités étaient raccordées et **69 au 31 décembre 2009 soit une évolution de 38%**.

La Trésorerie Générale s'est engagée, par ailleurs, auprès des collectivités locales dans une démarche de promotion d'échanges dématérialisés des flux entre l'ordonnateur et le comptable.

ACTES
69 collectivités
raccordées,
6257 actes
télétransmis
soit **+23,7%** par
rapport à 2008

	Nombre de conventions signées en 2009	Nombre d'actes télétransmis en 2009	Taux d'actes télétransmis en 2009
Arrondissement de Privas	8	1426	22.79%
Arrondissement de Tournon/Rhône	4	1846	29.50%
Arrondissement de Largentière	8	2985	47.71%
Total département	20	6257	100%

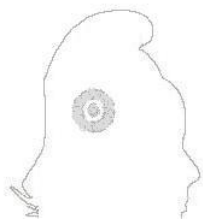
Au 31 décembre 2009, **15,6% des communes** du département sont raccordées à ACTES ainsi que **25,9% des EPCI**.

Les dotations et allocations versées aux collectivités en 2009 (voir annexe 2)

Le FCTVA

Dans le cadre du **plan de relance de l'économie** lancé en février 2009, **209 collectivités ou groupements**, dont 183 communes, 18 groupements, le département, le SDIS et 6 centre communaux d'action sociale se sont engagés par convention passée avec l'Etat (entre mars et mai 2009) à réaliser des investissements supplémentaires. En contrepartie, les signataires ont pu bénéficier d'un versement anticipé de FCTVA d'une année, au titre de leurs investissements 2008, ce qui a représenté un montant de **21.255.924 euros payé en juillet 2009**.

Parmi les collectivités signataires :
le conseil général, le SDIS, 183 communes, 18 groupements et 6 centres communaux d'action sociale (CCAS).



2009

GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE

197 collectivités
pour
217 693 980 €
d'investissement
et
21 255 924 €
reversés par l'Etat

Sur les 209 collectivités ou groupements précités, **197 ont respectés leur engagement et verront ainsi le système de versement du FCTVA par anticipation d'une année pérennisé.** Les 12 collectivités et groupements qui n'ont pas atteint leur objectif ne pourront continuer à bénéficier du dispositif du Plan de relance et reviendront au mécanisme initial de versement avec un décalage de 2 ans.

La dotation globale d'équipement (DGE) et la dotation de développement rural (DDR) pour les communes et groupements

Le département a bénéficié, en 2009, d'une **DGE de 5.655.384 €** et d'une **DDR de 1.418.821 €**. Au cumul de ces deux dotations, la progression est de **+2.73%** (+ 188.000 €)° par rapport à 2008.

108 opérations

7 074 205 € de
subventions

Les enveloppes départementales ont permis de financer **94 projets au titre de la DGE** et **14 projets au titre de la DDR** soit un total de **108 projets** représentant un total de **7 074 205 euros de subventions.**

6 966 610,15 € de
crédits de
paiement ont été
versés aux
collectivités

Pour la DGE, les projets d'assainissement (1.104.848 €), d'adduction d'eau potable-AEP (1.120.222 €) mais également d'équipements scolaires (2.216.088 €) ont été retenus prioritairement.

La DDR a permis de subventionner 5 projets liés au développement économique et 9 opérations présentées par des communes ayant pour objet le maintien et le développement des services publics en milieu rural.

Les subventions exceptionnelles du Ministère de l'Intérieur

31 projets ont été subventionnés pour un montant de subvention de **236 000 €** sur 3 279 000 € de dépenses.

Nombre de
collectivités
touchées par les
intempéries :

En 2008,
135 collectivités

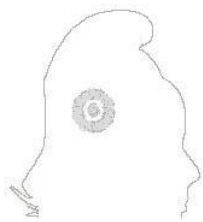
En 2009,
13 collectivités

Les dégâts d'orages

5 épisodes climatiques successifs d'août 2008 à février 2009 ont donné lieu à différentes aides de l'Etat au bénéfice des collectivités concernées en 2009 :

Au titre des subventions d'équipement aux collectivités locales pour les réparations des dégâts causés par les calamités publiques :

- Evènement du 3 au 6 septembre 2008 :
56 dossiers pour un montant total de subvention de 1 820 592 €
- Evènement du 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2008 :
41 dossiers pour un montant total de subvention de 642 259 €



2009

GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE

Au titre du fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles :

- Evènement du 12 août 2008 :
7 dossiers pour un montant total de subvention de 152 461,50 €
- Evènement des 21 et 22 octobre 2008
32 dossiers pour un montant total de subvention de 497 200 €
- Evènement du 6 et 7 février 2009
13 dossiers pour un montant total de subvention de 75 052,80 €

Le taux moyen d'aide apportée par l'Etat à l'occasion de ces cinq épisodes climatiques a été de **34% du montant total des dégâts reconnus**.

L'intercommunalité et la CDCI

Le mouvement de rationalisation de l'intercommunalité, initié les années précédentes, s'est poursuivi avec des résultats supérieurs à la moyenne nationale.

La communauté de communes du pays de Vernoux (7 communes) a été créée et le périmètre de la communauté de communes des Boutières a été étendu (4 communes supplémentaires).

Au 31 décembre 2009, il ne subsiste plus en Ardèche que **11 communes "isolées" au lieu de 22 fin 2008**.

Une réunion de la CDCI s'est tenue en décembre 2009. A cette occasion, la nécessité de **fusionner certains EPCI** a été réaffirmée et le volet intercommunalité du projet de loi de réforme des collectivités a été présenté aux élus.

L'Ardèche compte 37 communautés de communes (CDC) ayant leur siège dans le département et 3 CDC interdépartementales au 31 décembre 2009.

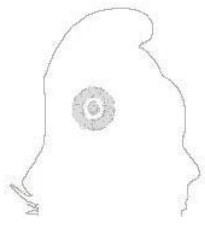
Le total de structures intercommunales s'élève à 160 (157 + 3 structures intercommunales interdépartementales) fin 2009.

En Ardèche :

37 communautés de communes
comprenant

328 communes

315 000 habitants
(98,7% de la population)



2009

2.1 LA MAITRISE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Les chiffres de la délinquance

L'année 2009 marque un retour à la baisse du nombre de faits constatés dans le département après une année 2008 difficile. Cette évolution favorable est notamment due à une forte mobilisation des services de police et de gendarmerie en 2009.

Après une hausse de 6,81% en 2008, la délinquance générale a connu en 2009, **une baisse de - 4,59%**, passant de 11 427 faits constatés en 2008 à **10 902 en 2009**.

Le taux de criminalité du département s'est établi à 35,61 pour 1000 habitants (37,59 en 2008) plaçant l'Ardèche au **76^{ème} rang national** (70^{ème} en 2008).

La délinquance de proximité (DP) (atteintes aux biens, vols de véhicules, cambriolages ...)

La délinquance de proximité, avec **4 453 faits constatés**, a diminué de **8,45%** (soit - 411 faits) par rapport à 2008. Elle est composée, en Ardèche à plus de **60 %** par les vols à la roulotte et les cambriolages.

L'évolution la plus significative s'est portée sur les vols à la roulotte et vols d'accessoires (-241 faits), sur les vols d'automobiles (- 82 faits) et sur les cambriolages (-49 faits).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) (violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, violences sexuelles, menaces de violence)

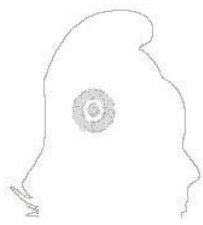
Les atteintes à l'intégrité physique, indicateur qui regroupe les violences contre les personnes (**1 144 faits constatés en 2009**), diminue très légèrement de - **0,61 %** (soit - 7 faits), à la différence du niveau national (+ 2,76 %) mais demeure préoccupant.

Cette baisse concerne essentiellement les violences sexuelles et les menaces de violence. Cet état de fait est remarqué tant en zone police qu'en zone gendarmerie.

La répartition des AVIP est la suivante :

- 61,89 % de faits de violences physiques non crapuleuses (coups et blessures volontaires..),
- 18,88 % de faits liés aux menaces de violences,
- 10,84 % des faits concernent les violences physiques crapuleuses (vols avec violence ...),
- 8,39 % de faits de violences sexuelles.

- **4,59%** de délinquance générale
L'Ardèche au **76ème** rang de la criminalité
- **8,45%** de délinquance de proximité
- **0,61%** de violences contre les personnes



ASSURER LA SECURITE ET PREVENIR LA DELINQUANCE

2009

Infractions :

873 (2009)

983 (2008)

**- 110 faits soit
- 11,19%**

Faits élucidés :

3804 (2009)

4179 (2008)

**- 375 faits soit
- 8,97 %**

Les infractions économiques et financières (escroquerie sur Internet, émission de chèques volés, etc.)

Malgré une évolution globale satisfaisante, les infractions économiques et financières demeurent un point de préoccupation avec une évolution de **3,03 %** (1 254 faits en 2008, 1 292 faits en 2009, soit **+ 38 faits**).

L'évolution de l'activité des services

Le nombre d'infractions révélé par l'activité des services est en baisse en 2009 : 873 (**- 110 faits, soit - 11,19 %** par rapport à 2008) ainsi que le nombre de faits élucidés : 3 804 en 2009 (**- 375 faits, soit - 8,97 %** par rapport à 2008).

Le taux d'élucidation est de 34,90 % en 2009, contre 36,57 % en 2008.

Les initiatives prises en 2009 :

L'évolution favorable de la délinquance en Ardèche, en 2009, s'explique également par la mise en place de nouveaux modes d'organisation et d'action et notamment par une nouvelle manière d'appréhender la délinquance, en raisonnant désormais en termes de «**bassins** » et non plus de territoires de compétence. Ceci conduit à **mutualiser les moyens ainsi qu'à mettre en œuvre des modes opératoires identiques**.

Dans cette logique de bassin de délinquance et face à une **délinquance exogène et itinérante**, des **opérations interdépartementales** ont été multipliées notamment en matière de lutte contre les cambriolages et d'opérations de contrôles routiers.

• La mise en place de l'état-major départemental de sécurité

En liaison avec le Procureur de la République et les services de l'Etat concernés, **5 réunions** ont été organisées qui ont permis de définir des priorités et des objectifs concernant :

- la lutte contre les **vols et les cambriolages**,
- la lutte contre le **trafic de stupéfiant et l'économie souterraine**,
- la lutte contre les **violences scolaires**,
- la lutte contre les **atteintes volontaires à l'intégrité physique**.

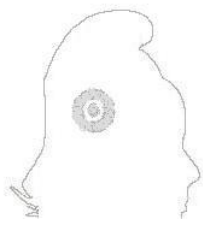
• La création de la cellule anti cambriolages

Une **Cellule Anti Cambriolages (CAC)** commune aux deux forces de sécurité a été mise en place en octobre 2009. Son rôle est d'assurer des missions de recueil et d'analyse de l'information, des propositions d'actions et de prévention.

Le fonctionnement de cette cellule est basé sur un travail conjoint systématique Police/Gendarmerie.

Le travail de recueil et d'analyse de l'information est notamment établi en collaboration avec les départements voisins de l'Ardèche.

**Création de la
cellule anti-
cambriolage
(CAC) en octobre
2009**



ASSURER LA SECURITE ET PREVENIR LA DELINQUANCE

2009

- **La désignation de référents sécurité**

Au sein de la Police comme de la Gendarmerie, des **référents « Sécurité »** ont été désignés pour conseiller les professionnels (commerçants, entreprises) et les collectivités locales notamment lors de projets d'installation de système de vidéo protection.

La prévention de la délinquance

Les services de l'Etat ont mobilisés les crédits alloués au titre du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**, pour l'année 2009, à hauteur de 104.316 €, ce qui a permis de co-financer l'installation de système de vidéo-protection sur 3 communes (**Le Teil, Aubenas, St Alban Auriolles**) et de mener des actions de prévention de la délinquance initiées par le milieu associatif ou les collectivités locales.

En Ardèche :

104 316 €
de Fonds
Interministériel de
Prévention de la
Délinquance

Ces crédits ont été répartis de la façon suivante :

- vidéo-protection : **71 687 €**,
- lutte contre les violences faites aux personnes : **21 537 €**,
- prévention de la délinquance des mineurs et jeunes majeurs : **11 092 €**

Le département de l'Ardèche compte :

- **5 Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** installés par les communes d'Annonay, Aubenas, Tournon sur Rhône, Bourg Saint Andéol et Le Teil ;
- **1 Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** installé par les communes de La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Beauchastel, Charmes sur Rhône, St Georges Les Bains et Saint Laurent du Pape ;
- **1 contrat local de sécurité (CLS)** conclu par la commune de Privas.

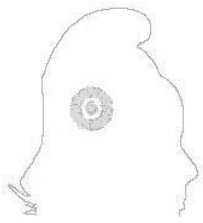
La lutte contre la toxicomanie et les dépendances

La politique de lutte contre la toxicomanie et les dépendances a mobilisé **106.492 €** sur les fonds de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (**MILDT**).

Ces crédits ont soutenu des actions de prévention des pratiques addictives et de prise en charge des personnes confrontées à des phénomènes de dépendance.

L'année 2009 a été marquée par la rédaction **d'un nouveau plan départemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies déclinant les orientations nationales pour la période 2009-2011 et qui retient 13 opérations.**

Ce plan est volontairement recentré sur un nombre restreint d'actions et répond à une volonté de pragmatisme et d'efficacité, afin d'être le plus proche possible des spécificités ardéchoises.



ASSURER LA SECURITE ET PREVENIR LA DELINQUANCE

2009

En 2009, 6 actions ont été retenues en privilégiant principalement :

- la prévention de la consommation de drogues,
- le développement d'une politique de prévention au sein des établissements scolaires,
- la réduction des pratiques additives en milieu de loisirs éducatifs et festifs,
- la prévention de la récurrence de l'usage et du trafic de drogues chez les publics sous main de justice,
- la lutte contre le trafic des stupéfiants,
- le développement d'une démarche de prévention ciblée à l'intention d'un public en situation précaire ou marginalisé.

En Ardèche :

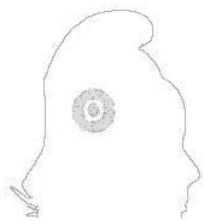
**7 centres de soins,
d'accompagnement
et de prévention en
addictologie**

(CSAPA)

En outre, afin d'améliorer l'aide apportée aux personnes présentant une dépendance aux produits licites ou illicites ou ayant une consommation abusive, les missions des Centres de Cure Ambulatoire en Alcoologie et les Centres Spécialisés de Soins aux Toxicomanes ont été élargies et leurs activités redéfinies sous l'autorisation « **Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie** » (CSAPA).

La prise en charge des mineurs délinquants

Les mineurs délinquants sont pris en charge par les professionnels des équipes pluridisciplinaires des services et établissements de la direction départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Ardèche, sur mandat d'un magistrat, en particulier dans le cadre de mesures d'investigations pour aide à la décision (49 entrées en 2009), et de mesures de suivi en milieu ouvert (208 entrées en 2009).



2009

2.2 LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

La sécurité routière

L'accidentologie

Les résultats de l'accidentologie se caractérisent par une baisse de **-7,25 %** des accidents corporels (192 contre 207 en 2008), de **-6,91%** du nombre de blessés (256 contre 275 en 2008) et par une hausse importante du nombre de tués : **+106,41%** (31 contre 15 en 2008). Cette hausse est toutefois à relativiser, 2008 ayant été une année qui avait connu une diminution spectaculaire de -63% du nombre de tués.

Les usagers de la route les plus touchés par les accidents mortels restent les usagers les plus vulnérables, représentés par les deux roues motorisés et les piétons. Ils représentent **52% des victimes** (54% en 2008). Ce constat confirme la **fragilité de ce public sur la route** et révèle les efforts de sensibilisation qui restent à accomplir en matière d'éducation routière.

Les principales causes d'accidents mortels en 2009 :

- dans **48 % des cas**, la **vitesse** est la ou l'une des causes de l'accident,
- dans **21 % des cas**, un **malaise du conducteur** a provoqué l'accident.

Les actions mises en place

L'**Observatoire départemental de sécurité routière** se réunit mensuellement afin d'analyser les caractéristiques de l'accidentologie, d'adapter les mesures de prévention et de contrôles et d'assurer les opérations de communication auprès des usagers.

En matière de contrôles routiers, en 2009 :

- **62 998 dépistages d'alcoolémie** ont été effectués, permettant ainsi de relever **1125 infractions** et ayant entraîné **420 suspensions ou retraits de permis**
- **3870 procès verbaux** ont été établis pour **excès de vitesse**, ayant entraîné **72 suspensions ou retraits de permis**
- les week-end de grand déplacement (ponts du mois de mai, période estivale ou Toussaint) ont fait l'objet d'actions particulières avec le soutien de renforts extérieurs.

L'éducation routière

En 2009, les inspecteurs de la DDEA ont assuré **7280 examens du code de la route** et **7360 examens de permis de conduire**, répartis sur les **7 centres** implantés dans le département.

Comparatif entre 1999 et 2009 :

nombre d'accidents :
- 316 soit - 62,2%

nombre de tués :
- 15 soit - 32,6 %

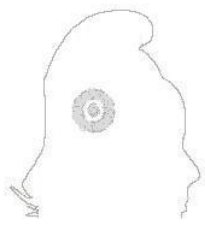
nombre de blessés :
- 420 soit - 62,1%

En 2009, en Ardèche :

62 998 Contrôles d'alcoolémie dont 1 125 infractions

3 870 PV pour excès de vitesse

492 suspensions ou retraits de permis



2009

3.1 LA PREVENTION ET LA GESTION DES CRISES

L' action de planification

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture gère **34 plans de secours départementaux**, en parallèle des plans nationaux, zonaux ou pilotés par les départements limitrophes.

34 plans de secours départementaux

3 plans particuliers d'intervention (PPI)

1 plan de secours spécialisé (PSS) transports de matières dangereuses

Parmi les actions de planification réalisées en 2009, en sus des mises à jour ponctuelles effectuées régulièrement (exemple : le plan canicule), le SIDPC a contribué ou participé aux initiatives suivantes :

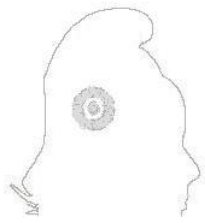
- le lancement du **plan de secours spécialisé (PSS) transports de matières dangereuses**,
- la contribution aux plans zonaux en cours d'élaboration,
- l'approbation du **plan particulier d'intervention (PPI) du barrage du Sautet**, en Isère, impactant l'Ardèche.

3 plans particuliers d'intervention (PPI) sont coordonnés par la préfecture de l'Ardèche :

- le **PPI Pharmacie Centrale de France** (devenu depuis août 2009 PPI ORRION CHIMIE METALCHEM) ;
- les **PPI du CNPE de Cruas-Meysses et du barrage de Villefort**.

L'Ardèche est également concernée par **2 PPI nucléaires et 4 PPI grands barrages extra-départementaux**.

En 2009, une attention toute particulière a été portée à la préparation de la gestion des événements au niveau communal au travers des **PCS (plans communaux de sauvegarde)**, déclinaison du dispositif ORSEC piloté par la préfecture au niveau départemental, avec différentes initiatives de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités concernées.



PROTEGER LES POPULATIONS

2009

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) :

Le département de l'Ardèche est confronté à des risques naturels importants principalement inondations et incendies de forêt.

La prévention passe en premier lieu par leur prise en compte dans des documents d'urbanisme et l'élaboration de plans de prévention des risques (PPR).

En 2009, l'élaboration des PPR s'est poursuivie en concertation avec les collectivités concernées sur les communes d'Annonay, Guilhaud-Granges, Saint-Peray, Viviers, Sarras, Charmes sur Rhône, Soyons, Saint-Georges-les-bains, Cruas et Saint Etienne de Fontbellon.

Au 31 décembre 2009, la situation des PPR approuvés est la suivante :

- sur le Rhône : **36 Plans des Surfaces Submersibles (PSS) valant PPR**,
- sur les autres cours d'eau : **104 PPRi « inondations »**,
- mouvements de terrains : **4 PPR « mouvement de terrain »**.

Plusieurs PPR prescrits sont en cours d'élaboration:

- mouvements de terrain : **3 prescriptions et 1 révision**,
- inondation : **10 transformations** de PSS en PPR sur le Rhône, **1 élaboration** de PPR et **2 révisions**.

Les exercices de sécurité civile

La pratique des exercices de sécurité civile s'est développée depuis plusieurs années afin de consolider **la coordination des différents services** impliqués dans les situations de crise, d'acquérir **une expérience accrue** dans ce domaine et de développer **une culture commune**, mais aussi pour renforcer l'efficacité des dispositifs de gestion de crise.

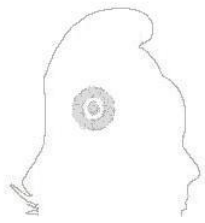
Les thèmes et périodicités des exercices sont fonction à la fois des exigences réglementaires et des considérations locales. Le niveau de jeu peut être (inter) départemental, zonal ou national.

En 2009, les exercices intéressant l'Ardèche ont porté sur les thématiques **réseaux** (GRT gaz), **nucléaire** (CNPE Tricastin) et **routier** (tunnel du Roux, plans zonaux de circulation en situation d'intempéries – Plan Neige Vallée du Rhône (PNVR) et Plan Neige Massif Central (PIMAC)). Le programme initial a dû être réaménagé, certains exercices étant reportés en 2010 en raison des nombreuses situations réelles gérées par la Préfecture, au premier rang desquelles la pandémie de grippe A(H1N1).

Ces exercices ont mis en évidence la réactivité et la coordination des services opérationnels et permis, en se basant sur les retours d'expérience détaillés, la mise à jour des outils de planification de crise.

En 2009, 3 types d'exercice :

GRT gaz
CNPE Tricastin
Routes
(tunnel du Roux, plans neige et intempéries)



PROTEGER LES POPULATIONS

2009

En matière de crise, le rôle de l'Etat est triple :

Développer les mesures propres à les prévenir

Prendre les dispositions pour y faire face lorsqu'elles surviennent

Mettre en œuvre les actions de solidarité nationale pour en atténuer les effets.

La gestion des crises

La campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1)

L'apparition de la grippe A, en mai 2009, a provoqué la mise en place d'un dispositif inédit dans l'histoire nationale de la gestion d'une crise sanitaire. L'objectif poursuivi était de répondre au risque sanitaire, d'une part et au risque socio-économique, d'autre part, face à un virus grippal nouveau et fortement contagieux.

Ainsi, sur le plan sanitaire, la France a opté pour le choix d'une campagne de vaccination de l'ensemble de la population, dans des centres de vaccination dédiés. Une logistique appropriée a été mise en place afin de tenir compte des enjeux financiers et sanitaires liés à la gestion de la pandémie grippale. Cette logistique a nécessité la participation de toutes les composantes de l'Etat.

En Ardèche, les services ont été fortement impliqués tant dans la préparation de la campagne de vaccination (choix des sites, centres de vaccination, équipement de ces centres en matériels) que pendant la campagne elle-même (réquisition de l'ensemble des personnels administratifs et médicaux, planning des centres, rédaction de synthèses journalières).

Dans le cadre de cette campagne une cellule d'appui a été mise en place représentant :

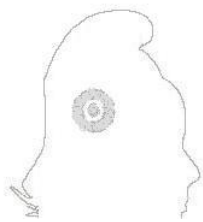
- un noyau dur de **5 personnes sans discontinuité** jusqu'en janvier 2010,
- **7 centres** du 12 novembre 2009 à fin janvier 2010,
- **587 personnels** médicaux mobilisés.

En Ardèche, cette pandémie grippale aura révélé :

- **6 cas isolés**,
- **9 cas groupés** concernant **115 personnes dont 48 avec syndrome grippal**.

Au total, **19.000 personnes ont été vaccinées en Ardèche soit 5,9 % de la population ardéchoise.**

4% des 26.885 élèves et des 2.368 enseignants ont accepté d'être vaccinés.



PROTEGER LES POPULATIONS

2009

Alerte neige

Les épisodes neigeux de janvier et février 2009 ont nécessité l'activation du Centre opérationnel départemental (COD) dans une dimension zonale et interzonale.

Les différents épisodes de pollution

Les services de la préfecture sont intervenus sur une douzaine de situations de pollution atmosphérique.

L'Ardèche est concerné par des **dépassements de valeurs réglementaires en Ozone en zone rurale comme en zone urbaine**, et à l'instar de l'ensemble du territoire de Rhône-Alpes, en oxydes d'azote. Concernant ce dernier polluant, les valeurs limites sont dépassées uniquement le long des grands axes de trafic, **en particulier l'A7**.

En 2009, le dispositif préfectoral a été activé pendant 27 jours dont **18 jours en été**. Deux tiers des jours d'activation coïncident avec des dépassements de seuils, le tiers restant est lié à des règles d'agrégation territoriale ou à des dispositions de maintien par précaution.

L'opération spéléo-secours

Une opération de spéléo-secours a été déclenchée sur la commune des Vans, le 1er novembre 2009, sur le site de « la fontaine de boissin ». Cette opération a donné lieu à **14 réquisitions départementales et 10 extra-départementales soit 24 personnels réquisitionnés**.

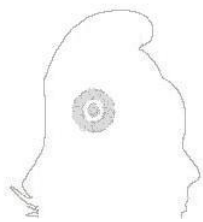
La poursuite de la gestion des inondations de l'été et de l'automne 2008

La commission interministérielle n'avait pu examiner en 2008 l'ensemble des dossiers de demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle formulées par les communes sinistrées. Cette gestion d'après crise a été poursuivie par le SIDPC en 2009, aboutissant à la reconnaissance de 35 communes supplémentaires en état de catastrophe naturelle.

178 communes
ont déposé des
dossiers de
reconnaissance
en catastrophe
naturelle

154 reconnues

24 refus



PROTEGER LES POPULATIONS

2009

1- Episode orageux du 3 au 6 septembre 2008 (suivi sur l'année 2009)

- concernant cet événement, 5 arrêtés ont été émis statuant sur les dossiers de 15 communes : **10 reconnaissances et 5 refus**,
- le rapport de la mission d'expertise sur les conséquences de cet événement a été rendu en avril 2009.

2- Episode orageux des 21 et 22 octobre 2008 (suivi sur l'année 2009)

- lors de la séance du 18 mars 2009, la commission interministérielle a statué sur les dossiers de 21 communes : **15 reconnaissances et 6 refus**,
- suite à la commission du 28 mai 2009, la commune de Vals les Bains a bénéficié d'un avis favorable,
- suite à la commission du 19 novembre 2009, la commune de Saint Etienne de Fontbellon a bénéficié d'un avis favorable.

3- Episode orageux du 31 octobre au 3 novembre 2008 (suivi sur l'année 2009)

- les dossiers de 12 communes ont été présentés à la commission interministérielle du 18 mars 2009 : **7 reconnaissances et 5 refus**,
- la commission interministérielle du 18 mai a statué sur 2 dossiers : **1 reconnaissance et 1 refus**,
- deux dossiers ont reçu un avis défavorable de la commission interministérielle du 23 juillet 2009.

Les installations classées

L'inspection des installations classées exerce une mission de police environnementale auprès des établissements industriels et agricoles. Cette mission de service public, définie par la loi, vise à prévenir et à réduire les dangers et les nuisances liés à ces installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

Les activités concernées sont classées dans une nomenclature remise à jour périodiquement qui les range dans le régime de la déclaration ou de l'autorisation selon l'importance des nuisances et risques qu'elles peuvent engendrer.

Dans le domaine industriel

Parmi les 132 établissements exploitant une installation relevant du régime de l'autorisation :

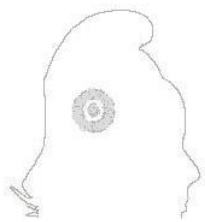
- **3 dépendent de la directive Seveso seuil bas**,
- **30 sont des carrières**,
- **15 établissements relèvent de la directive IPPC** (installations industrielles les plus polluantes).

**63 dossiers
instruits en 2009**

dont
**13 mises en
demeure**

**2 enquêtes
publiques**

7 autorisations



PROTEGER LES POPULATIONS

2009

Dans le domaine industriel :

132 établissements soumis à autorisation

300 soumis à déclaration

L'examen des bilans de fonctionnement des établissements « IPCC » témoigne d'un niveau globalement satisfaisant des entreprises :

- **76 visites d'inspections** ont été réalisées,
- **6 arrêtés de mise en demeure** ont été proposés.

Par ailleurs afin de prévenir les risques chroniques, la seconde phase de l'action nationale de recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE) a été engagée, par arrêté, dans 10 établissements.

16 autres arrêtés complémentaires ont été pris afin de renforcer les prescriptions et les contrôles.

Enfin **6 arrêtés d'autorisation** ont été établis suite à des extensions d'activités nécessitant une procédure incluant une enquête publique.

Les commissions locales d'information et de surveillance :

Il en existe une dans le département, liée à la centrale de Cruas-Meysses. Les services de la préfecture participent également aux deux autres CLIS qui émanent de la centrale du Tricastin et de la centrale de St Alban-St Maurice l'Exil.

La prévention des risques liés aux intempéries, aux maladies et aux animaux

Le dispositif hivernal d'hébergement des personnes sans abri

Le Plan Grand froid est déclenché de façon automatique, en situation de veille du 1^{er} novembre au 30 mars.

Dans cette première configuration (niveau 1), il permet d'ouvrir **56 lits** dans **13 points d'accueil**.

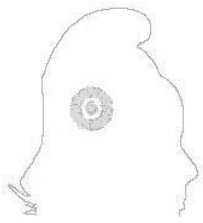
Le Pôle social et les gestionnaires du 115 se sont réunis régulièrement pendant la période d'application du plan afin de suivre le fonctionnement du dispositif.

Par ailleurs, deux maraudes SAMU SOCIAL et Croix Rouge ont fonctionné sur les bassins de Tournon-sur-Rhône, d'Aubenas et de Vals-les-Bains.

Le niveau 2 déclenché en cas de forte chute de température permet d'ouvrir **8 lits** de plus et de porter la capacité d'accueil à **64 lits**. Ce niveau permet en outre la mise en alerte de tous les relais associatifs et publics.

Ce niveau a été déclenché **2 fois** en 2009 pendant **35 jours**. Pour les mois de janvier et février, **5635** nuitées ont réellement été effectuées par **242** personnes différentes, pour une capacité de 6769 nuitées.

Le taux d'occupation moyen des centres d'hébergement durant la période de **niveau 2** a atteint **92,83%**



PROTEGER LES POPULATIONS

2009

En Ardèche :
84% des bovins
88% des ovins
25% caprins
ont été vaccinés
en fin de
campagne

23 refus
sanctionnés

1 cas confirmé
de FCO en 2009

La campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO)

La campagne de vaccination FCO 2008-2009 prévoyait la réalisation de la vaccination sur **2.573 exploitations** du département, comprenant **51.732 bovins, 78.606 ovins et 31.970 caprins** (vaccination non obligatoire pour les caprins).

Dans le cadre de cette campagne partiellement financée par l'État (achat de vaccins par le ministère), la DDSV a pris en charge les indemnités versées aux éleveurs pour **21.000 € sur les mortalités constatées** sur la campagne 2008-2009 et à hauteur de **20.000 € d'honoraires vétérinaires pour la surveillance des cheptels**.

A la fin de la campagne, **2.147 exploitants avaient réalisé la vaccination** (37 demandes de dérogation et **23 refus sanctionnés** par une mise en demeure).

La lutte contre les épizooties

L'Ardèche n'a connu aucune crise sanitaire animale en 2009.

La DDSV a tenu à jour les plans de lutte contre les épizooties (maladies animales très contagieuses aux conséquences sanitaires ou économiques graves) et organise régulièrement des exercices sous l'égide du SIDPC ou en interne. **En 2009, les plans de lutte ont été testés à deux reprises par les agents de la DDSV.**

La situation du cheptel ardéchois est globalement bonne.

Les vétérinaires sanitaires mandatés par l'État ont effectué **708 visites sanitaires en élevage**. Ces visites ont lieu tous les deux ans et sur **69 exploitations classées à risque** des visites sont systématiquement réalisées lors des mouvements d'animaux.

708 visites
sanitaires

3866
exploitations
dont 69 classées
à risque

1 cas de
botulisme
(dindes)

2 foyers de
salmonelloses
(poulets)

Au cours de la campagne et sur un total de **3866 exploitations** du département aucun cas d'ESB (Encéphalite Spongiforme Bovine), tremblante ou leucose bovine n'a été détecté. Seul un cas de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) a été diagnostiqué et un cas de botulisme dans un élevage de dindes. Deux cas de salmonelles dans 2 élevages de poulet de chair ont été détectés.

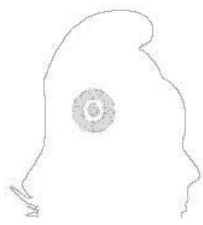
Les **426 contrôles** réalisés en élevages d'animaux de rente (identification, protection animale, pharmacie vétérinaire) ont donné lieu à **4 PV et 71 avertissements administratifs, 34 mises en demeure et 30 limitations de mouvements**.

Les chiens dangereux

Un dispositif de formation et d'évaluation comportementale des maîtres et des chiens dits dangereux a été mis en place en 2009 conformément aux dispositions de la loi du 20 juin 2008 qui a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux en introduisant l'obligation pour tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou de deuxième catégorie d'obtenir un permis de détention pour leur animal.

66 personnes ont suivi en 2009 la formation pour l'obtention de l'attestation d'aptitude nécessaire à la délivrance du permis de détention.

Depuis septembre 2009, **4 formateurs** assurent des stages de formation.



PROTEGER LES POPULATIONS

2009

Les visites périodiques peuvent être avant ouverture, après travaux, inopinées et de contrôle

Les visites de 5ème catégorie ne sont pas obligatoires sauf pour les ERP comportant des locaux de sommeil

Le contrôle des établissements recevant du public (ERP)

La sécurité du public se conçoit aussi à l'intérieur des bâtiments, qualifiés d'Etablissements Recevant du Public (dits ERP) lorsque leur usage les destine à un accueil récurrent.

Ainsi, des locaux construits ou financés sous l'empire de Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) peuvent être éligibles aux contrôles ERP menés par la **Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)**.

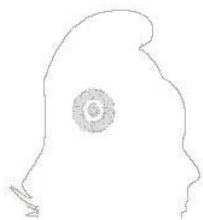
Le bilan 2009 est, du point de vue de la bonne prise en compte des défauts ou des manques, satisfaisant, mais il se solde parallèlement par une croissance mathématique du nombre d'avis défavorables dans l'attente de la réalisation des travaux.

Au total, l'Ardèche compte 1247 ERP.

En 2009, les 9 sapeurs pompiers formés à la prévention, accompagnés des services préfectoraux, ont réalisé **478 visites d'établissements et ont étudié 565 dossiers de sécurité sur les ERP.**

En outre, **617 permis de construire** ont été étudiés pour des constructions ou des aménagements dans des bâtiments autre que des ERP (habitations, campings, industries,...).

Visites effectuées en 2009	Arrondissement de Privas		Arrondissement de Tournon/Rhône		Arrondissement de Largentière		Total département	
	Nombre ERP	Nombre de visites	Nombre ERP	Nombre de visites	Nombre ERP	Nombre de visites	Nombre ERP	Nombre de visites
1ère catégorie	2	0	6	4	5	2	13	6
2ème catégorie	22	28	53	31	28	22	103	81
3ème catégorie	73	35	139	62	83	38	295	135
4ème catégorie	119	28	211	73	224	83	554	184
5ème catégorie	48	12	100	21	134	39	282	72
TOTAL	264	103	509	191	474	184	1247	478



2009

PROTEGER LES POPULATIONS

Les activités opérationnelles du SDIS

L'activité 2009 est en hausse de **1,98%** par rapport à 2008.

Les chutes de neige du début de l'année ont fortement impacté le nombre et la durée des interventions diverses.

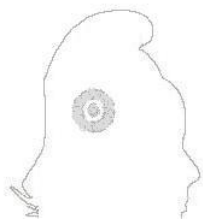
Les secours routiers sont en légère augmentation.

Cette année 2009 se caractérise par une période estivale qui contraste de manière évidente avec les périodes estivales connues précédemment, sans toutefois se confondre avec des périodes caniculaires de 2003.

Malgré des conditions météo défavorables et en dépit d'un nombre important de départs de feu puisque le SDIS est intervenu à **405 reprises** pour des feux de végétaux (dont 79 feux de forêts, 109 feux de broussailles, 39 feux péri urbains et 178 reconnaissances pour feux), la superficie brûlée est de **324 hectares**.

ACTIVITES OPERATIONNELLES	Nombre	%
Incendies	2112	
<i>Dont feux de végétation</i>	803	9,38 %
<i>Dont feux urbains, de véhicules et autres</i>	1309	
Secours à personnes	16455	73,11 %
Secours routiers	1390	6,18 %
Risques technologiques	171	0,76 %
Opérations diverses	2380	10,57 %
TOTAL	22508	100 %





PROTEGER LES POPULATIONS

2009

3.2 LA GARANTIE DE LA SECURITE SANITAIRE ET ALIMENTAIRE

Offrir des soins de qualité pour l'ensemble du territoire

En Ardèche :

292 550 € consacrés à la **prévention** concernant principalement :
l'alcoolisme, le tabagisme, la toxicomanie, le VIH sida.

En 2009, la mise en place du **plan régional de santé publique (PRSP)** a réuni les institutions parties prenantes de cette politique (DRASS, Education nationale, Assurance Maladie, Collectivités locales, ...). Ce programme régional poursuit trois objectifs :

- réduire les inégalités en matière de santé,
- réduire les facteurs de risque de mortalité et de morbidité par la prévention primaire et le dépistage,
- améliorer la prise en charge et la qualité de vie des personnes fragilisées.

Pour le département de l'Ardèche, **31 dossiers ont été présentés** dans le cadre de l'**appel à projets « initiatives locales de prévention »** et **18 ont reçu une suite favorable** pour un montant de **269.550 €** pour les thématiques suivantes (accès à la santé, prévention des risques infectieux et des risques liés aux soins, prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades, prévention des risques liés à l'environnement).

En Ardèche :

31 dossiers dont **18 ont reçu un avis favorable** pour **269 550 €**

Il est à noter que dans le cadre de cette action, l'aide la plus importante attribuée (**110 000 €**) l'a été en **direction des scolaires** sur des actions portées par les Comités d'Education à la Santé et à la citoyenneté.

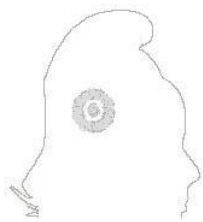
La garantie de la sécurité alimentaire

Produits et services agroalimentaires

L'unité départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (UDCCRF) a réalisé le contrôle de **303 établissements** qui ont donné lieu à **32 notifications d'information réglementaire, 87 rappels de réglementation, 22 mesures de police administrative et 15 PV.**

Les contrôles ont porté sur :

- **74 établissements de production**, importation ou introduction, de tous types de produits,
- **95 établissements de restauration commerciale,**
- **134 établissements de distribution** (grandes et moyenne surfaces, épiceries, bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, glaciers, poissonniers, commerçants ambulants,...).



2009

PROTEGER LES POPULATIONS

En matière de sécurité des aliments, des manquements récurrents ont été relevés par l'UDCCRF sur les règles d'hygiène : **13 boulangeries, 8 restaurants et un hypermarché** ont fait l'objet de mesures de police administrative ordonnant des opérations de nettoyage et/ou de travaux, **6 établissements ont fait l'objet de procès-verbaux.**

L'UDCCRF de l'Ardèche a suivi les mesures de retrait et de rappel de tous les produits élaborés avec **des épices provenant d'une entreprise ardéchoise** contenant un colorant non autorisé détecté lors d'un autocontrôle sur les matières premières.

Certifications à l'export : l'UDCCRF a signé **147 attestations pour l'exportation** de divers produits d'origine non animale (marrons glacés, vins, compléments alimentaires, produits de biscuiterie, de confiserie, fruits surgelés,..).

Gestion des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) et des alertes :

- **7 suspicions de TIAC** en restauration collective ou chez des particuliers ont été déclarées en 2009 et ont donné lieu à des enquêtes alimentaires menées par la direction départementale des services vétérinaires (DDSV).
- **10 alertes** ont été traitées avec réalisation de 20 analyses et des mesures de rappel ou de retraits selon les cas.

Exportations et importations d'animaux vivants

Les importations, internes à la CEE, ont concerné 65 animaux dont plus de la moitié d'équidés domestiques en provenance d'Espagne.

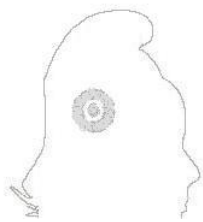
Les exportations ont concerné essentiellement des volailles (89.524) à destination de l'Italie et l'Allemagne ainsi que 14.400 truites exportées vers la Suisse.

La garantie de la sécurité des produits et services industriels

L'UDCCRF de l'Ardèche a participé à **6 enquêtes nationales** en matière de sécurité des produits non alimentaires et des services portant sur différents secteurs (aires de jeux, équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur, cheminées fonctionnant à l'éthanol, jouets, laveries automatiques, dentifrices).

12 des 16 prélèvements effectués par l'UDCCRF se sont révélés non-conformes.

En outre, des contrôles ont été menés pendant l'été pour vérifier la sécurité des laveries automatiques à la suite d'un accident survenu en Isère. **Cinq établissements sur 6 contrôlés n'étaient pas totalement en conformité avec les exigences réglementaires** (affichages incomplets et registre du suivi des vérifications du matériel absent).



PROTEGER LES POPULATIONS

2009

La garantie du libre jeu concurrentiel et de la protection économique du consommateur

Le libre jeu concurrentiel

L'UDCCRF a participé à **5 enquêtes nationales ou régionales en matière de régulation concurrentielle des marchés.**

Ces actions ont principalement porté sur le contrôle de la mise en application de la **Loi de Modernisation de l'Économie (LME)** en procédant à des contrôles sur **les pratiques commerciales de la grande distribution**, notamment avec les producteurs de fruits et légumes frais et leurs clients.

Ces contrôles ont donné lieu à la rédaction **d'un procès-verbal pour infraction aux délais de paiement** de la part d'un supermarché, à l'envoi de **19 Notifications d'Information Réglementaire** pour des manquements aux règles de facturation et à la rédaction **d'une fiche de signalement** à l'administration centrale concernant des pratiques de la part d'une centrale d'achat.

La contrefaçon :

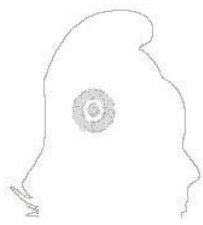
Dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon de marque, les constatations réalisées sur les marchés estivaux (contrôles diurnes et nocturnes) ont notamment concerné les produits suivants : contrefaçons d'articles de maroquinerie, de lunettes, de vêtements et d'articles en argent.

La protection et l'information du consommateur :

Pour pouvoir jouer pleinement son rôle d'arbitre dans l'acte d'achat, le consommateur doit détenir une information loyale et précise des produits et services sur le marché. L'UDCCRF a ainsi participé à **9 enquêtes nationales ou régionales** en matière de protection économique du consommateur.

Enfin, des mesures de police administrative ont été relevées à l'encontre de **5 professionnels**, et l'UDCCRF a enregistré **217 plaintes dont 141 portaient sur des faits relevant des tribunaux civils et 76 ont fait l'objet d'une enquête.**

278 contrôles
dont
43 positifs
pour un montant
de droits fraudés
ou compromis de
77.146 euros



2009

4.1 LA PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

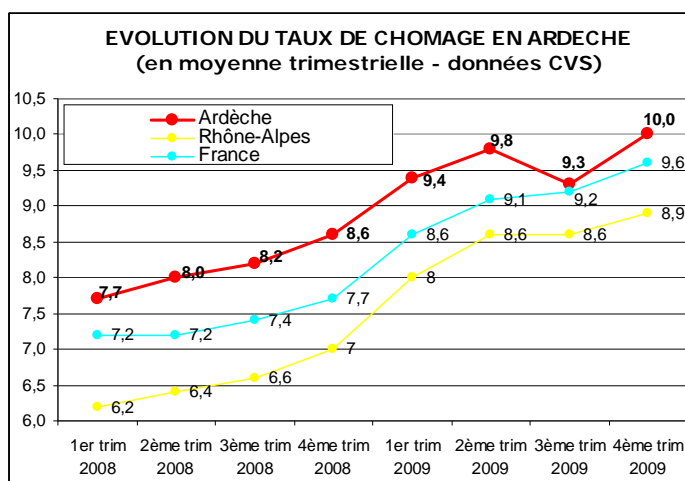
Analyse de la situation de l'emploi

En Ardèche :

Le taux de chômage a atteint **10%** au dernier trimestre 2009.

La hausse du chômage, continue en Ardèche depuis 2008, s'est accélérée en 2009 sous l'impact de la crise.

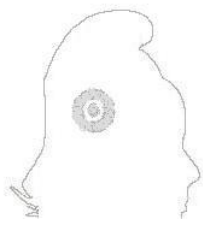
Le taux de chômage en moyenne trimestrielle a ainsi atteint **10% au dernier trimestre 2009**, après une progression sur un an de +1,4 point. Bien que cette progression soit inférieure à la moyenne régionale et nationale, le département de l'Ardèche affichait toujours en fin d'année 2009 un taux de chômage supérieur aux **taux régional de 8,9% et national de 9,6%**.



Le nombre de **demandeurs d'emploi de catégorie A s'élève à 12.916**, et progresse ainsi sur un an, de décembre 2008 à décembre 2009, de **+11,4%** alors que la moyenne régionale est de **+22,2%** et la progression nationale de **+18,5%**. La dégradation du marché du travail semble avoir été contenue en Ardèche.

Ce constat s'explique en partie par un **recours important au chômage partiel en Ardèche en 2009 : 2,7 millions d'heures autorisées** sur l'année dont un tiers consommé et 14 000 salariés concernés dont plus de 60% originaires du Nord du département.

Malgré cette atténuation, **les pertes d'emplois sont importantes, dans l'industrie en particulier**, qui enregistre, fin 2009, une baisse de ses effectifs de **-4,7%** correspondant à une **perte brute de 881 emplois**.



DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

2009

**2 510
embauches
aidées :**

**570 CIE
1424 CAE
502 CAV**

Le taux de chômage dans le bassin d'emploi d'Annonay, où la présence industrielle est la plus forte, a ainsi progressé de 7,8% à 9,1% sur un an, de décembre 2008 à décembre 2009.

Le bassin d'emploi d'Aubenas est en revanche caractérisé par un chômage structurel prononcé avec le taux de chômage au dernier trimestre 2009, à hauteur de 13%, le plus élevé de tous les bassins d'emploi de la région Rhône-Alpes.

Les dispositifs de retour à l'emploi

La mise en œuvre des contrats aidés s'est accélérée en Ardèche avec **2.510** embauches aidées.

Concernant les contrats secteur non marchand, l'objectif en terme de CAE était de 1319 contrats ; il a été dépassé de 8% avec un réalisé de **1424 contrats** ;

En terme de CAV, l'objectif était de 528 contrats ; il a été quasiment atteint avec un réalisé de **502 contrats**.

Concernant le secteur marchand, l'objectif en terme de CIE était de 630 contrats ; il a été presque réalisé avec **570 contrats**.

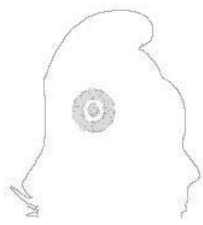
L'insertion professionnelle des jeunes a constitué une priorité. Les contrats en alternance, permettant aux jeunes d'accéder à un emploi à partir d'une formation qualifiante ayant lieu pour partie pendant le temps de travail, ont été soutenus grâce à des incitations financières importantes mises en place par l'Etat. Elles ont permis d'éviter le fléchissement des contrats offerts dans le contexte de crise économique. Si l'on observe une baisse des contrats de professionnalisation de 3,3% (330), **l'apprentissage a même évolué favorablement avec une augmentation de 7% des contrats en 2009** (1038 contrats d'apprentissage dont 25 dans le secteur public).

Le **Contrat de Transition Professionnelle** est un nouveau dispositif que l'Etat a élargi en 2009 pour accompagner les salariés touchés par la crise économique. C'est un dispositif d'accompagnement renforcé, sur 12 mois, et contractuel pour des licenciés économiques d'entreprises de moins de 1.000 salariés. Ce contrat de transition professionnelle a été mis en place par arrêté ministériel du 1er octobre 2009 et bénéficie aux communes de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône, à certaines communes de la Loire et de la Haute-Loire.

Au 31 décembre 2009, **328 personnes bénéficiaient** d'un CTP sur l'arrondissement de Tournon/Rhône dont 294 jeunes et 34 adultes.

Dans les autres arrondissements, la **CRP (Convention de Reclassement Personnalisée)**, initiée par les partenaires sociaux, a permis un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi licenciés pour motif économique en leur assurant une indemnisation qui a rejoint celle du CTP.

Fin 2009, on comptabilisait **667 adhérents à la CRP**. En outre, **11 cellules de reclassement** ont fonctionné en 2009, pour accompagner à l'emploi 344 demandeurs d'emploi dont un grand nombre en CRP.



2009

DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

Dans le domaine du développement de l'emploi, plusieurs mesures complémentaires ont été mises en œuvre avec :

- l'appui à **l'embauche dans les TPE** (5.206 embauches ont ainsi été aidées, dont 80% dans des TPE de moins de 5 salariés),
- l'accompagnement **des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise** avec le dispositif NACRE qui a permis d'accompagner 92 porteurs de projet de création ou de reprise,
- **le développement des services à la personne** avec la distribution du CESU pour aider les ménages à bas revenus en facilitant le recours à l'emploi dans les services aux personnes.

En Ardèche, un plan d'action départemental de développement des services aux personnes est mis en œuvre et fait l'objet d'un pilotage spécifique avec les partenaires concernés (DDTEFP, cabinet ADECAN).

De plus, la Trésorerie Générale s'est attachée à réduire les délais de paiement notamment pour les entreprises, afin de contribuer à l'amélioration de leur trésorerie. Le délai moyen de paiement s'est ainsi élevé en 2009, à **14,6 jours**.

Le handicap

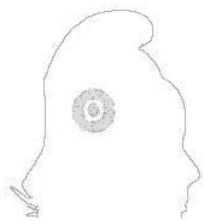
7 primes d'apprentissage et 3 primes de reclassement ont été versées à des travailleurs handicapés en 2009 (3 primes d'apprentissage et 4 primes de reclassement en 2008).

52 dossiers d'aide à la lourdeur du handicap ont été traités, en 2009, au bénéfice des entreprises dont 16 renouvellements (58 dossiers dont 10 renouvellements en 2008).

54 aides aux postes reversées aux trois entreprises adaptées (52 en 2008).

483 DOETH (Déclaration Obligatoire sur l'Emploi des Travailleurs Handicapés) traitées en 2009 (468 déclarations en 2008).

Le dispositif d'accompagnement renforcé des travailleurs handicapés très éloignés de l'emploi est mis en œuvre par Cap Emploi sur les préconisations de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) avec les outils et aides financières de l'AGEFIPH.



DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

2009

La maison de l'emploi

La maison de l'emploi et de la formation (MDEF) couvre la zone territoriale Emploi-Formation (ZTEF) de l'Ardèche méridionale.

Ce territoire couvre **176 communes et 136.000 habitants**. On peut y trouver, sur la base du découpage réalisé par le Pays de l'Ardèche Méridionale, 4 territoires de vie : l'Ardèche rhodanienne méridionale, le grand bassin d'Aubenas, la montagne ardéchoise, le sud-Ardèche.

Les missions locales

L'**accompagnement des jeunes** en difficulté vers l'emploi durable a été particulièrement soutenu au travers du **programme Civis** qui a accueilli **613 jeunes** grâce à l'engagement des trois Missions Locales ardéchoises. Les actions financées dans le cadre du **FIPJ (fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes)** ont également permis à des jeunes de conforter leurs parcours.

172 jeunes sont sortis du programme CIVIS avec un emploi durable.

Les opérations innovantes

728 offres dont :

**493 offres
d'emploi
et**

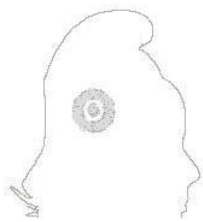
**235 offres de
reprise
d'entreprises
soit**

**+3% par rapport
à 2008**

L'édition 2009 de la manifestation « **1 semaine pour 1 emploi** », du 19 au 23 octobre, a été marquée en Drôme Ardèche, par une augmentation de la fréquentation de 5,1%, avec près de **4 500 visiteurs**, et une mobilisation plus forte des entreprises, contrairement à la tendance régionale, avec plus de **200 entreprises** présentes.

Ce succès est à mettre à l'actif du partenariat très actif de tous les acteurs de l'emploi, qui a permis de proposer, en 2009, un plus grand nombre d'actions que l'année précédente : forum de recrutement, préparation à l'embauche, découverte des métiers...

Par ailleurs, la manifestation a donné à la signature de contrats **CIE jeunes**, à plusieurs entrées en formation et l'accompagnement de jeunes créateurs d'entreprises.



2009

DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

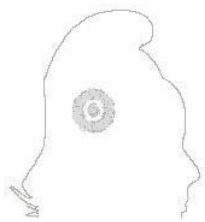
L'accès à l'emploi pour les populations fragiles

La mobilisation des dispositifs de l'insertion par l'activité économique en faveur des publics les plus en difficulté a permis, en 2009, les actions suivantes :

- 3 entreprises d'intérim d'insertion ont mis **294** salariés à disposition pour un total de **49.733** heures de travail,
- 3 entreprises d'insertion ont employé **28** personnes,
- 4 associations intermédiaires ont mis **716** salariés à disposition pour un total de **79.995** heures de travail,
- 13 Ateliers et **Chantiers d'Insertion (ACI)** ont organisé **26** chantiers avec 8 à 12 places offertes par chantier.

Le dispositif Activité Partielle de Longue Durée (APLD) a connu une montée en charge lente en raison de l'engagement que les entreprises doivent prendre pour le maintien des emplois. **18 entreprises ont conventionné pour 1070 salariés.**

Le **FISO (Fonds d'Investissement Social)**, créé sur une initiative des partenaires sociaux et qui vise à soutenir les projets d'accompagnement des secteurs professionnels et des territoires les plus touchés par la crise a permis le cofinancement par l'Etat d'un dossier au titre du FNE-Formation en faveur des salariés en chômage partiel.



2009

4.2 L'AIDE POUR L'ACCES AU LOGEMENT

L'offre de logement sociaux

En 2009, **451 logements sociaux** ont été financés, dont **50 en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion)**, correspondant globalement à 61 % de l'objectif fixé :

- 60 % de l'objectif pour les logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social),
- 35 % de l'objectif pour les logements PLAI,
- 94 % de l'objectif pour les logements PLS (Prêt Locatif Social).

Les principales concentrations géographiques des logements financés sont les suivantes :

- **113 logements** sur le bassin d'habitat du Teil,
- **110 logements** sur le bassin d'habitat d'Aubenas,
- **42 logements** sur le bassin d'habitat Montagne-Cévennes,
- **41 logements** sur le bassin d'habitat de Privas,
- **26 logements** sur le bassin d'habitat d'Annonay.



451 logements sociaux
financés dont
50 en PLAI
Soit
61% de l'objectif

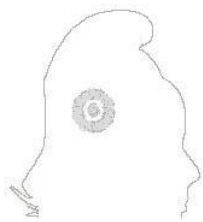
L'amélioration de l'habitat

4 552 000 € de subventions ont été octroyés par l'ANaH (soit l'intégralité de la dotation), dont **2 232 500 € au titre du plan de relance**.

542 propriétaires occupants ont pu être subventionnés, dont **363 au titre du Plan de relance** pour des travaux de rénovation thermique.

198 nouveaux logements à loyers maîtrisés ont été enregistrés, avec ou sans travaux subventionnés par l'ANaH.

4 552 000 €
de subventions
de l'ANaH
542 propriétaires occupants
198 nouveaux logements



2009

DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

L'accord collectif départemental :

Il a pour objet de définir pour chaque organisme de logement social des objectifs d'accueil de populations, répondant aux critères du **Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées**.

En Ardèche, Il constitue le cadre de la gestion du contingent du Préfet et du contingent du Président du Conseil Général, ce qui représente un flux annuel de plus de **366 ménages à reloger prioritairement**. Signé pour 3 ans, l'accord collectif a permis de reloger **227 ménages en 2009**.

La demande de logement prioritaire s'est exprimée à 62 % sur le nord du département et la vallée du Rhône.

La commission départementale des aides publiques au logement :

Elle traite les impayés des bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement et a statué sur **1.382 dossiers**, en 2009.

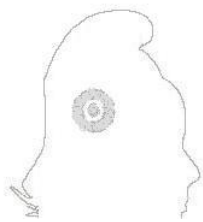
La commission de médiation du droit opposable au logement :

Elle a examiné **20 dossiers**. Sur 4 recours jugés prioritaires, 3 demandeurs ont été relogés par le dispositif DALO, le 4ème a refusé la proposition qui lui a été faite.

L'intermédiation locative :

Ce dispositif a été organisé par le ministère du logement dans le cadre du plan de relance de l'économie. Il consiste à mobiliser un parc de logements chez les bailleurs privés et de les sous-louer à des ménages fragiles dont les candidatures n'auraient pas été retenues.

Seul département à ne pas disposer de cet outil en 2009, l'Ardèche déploie un projet en Vallée du Rhône pour 13 logements à compter de l'automne 2010.



DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

2009

AUBENAS :
6 500 000 €

ANNONAY :
3 275 000 €

L'intervention de l'ANRU

A Aubenas (quartier des Oliviers)

Un projet global de **40 400 000 €** subventionné à hauteur de **6 500 000 €** par l'ANRU a été élaboré.

Le projet global consiste à réaliser, d'ici fin 2013, la démolition et la reconstruction de **164** logements sociaux, la réhabilitation de **368** autres logements sociaux, la construction de **23** logements privés en accession ou en locatif libre.

1 341 000 euros de subventions ANRU ont été engagés en 2009.

A Annonay (quartier du Zodiaque)

Un projet global de **30 100 000 €** subventionné à hauteur de **3 275 000 €** par l'ANRU a été mis au point.

Le projet global consiste à réaliser, d'ici fin 2013, la démolition et la reconstruction de **141** logements sociaux, la réhabilitation de **320** autres logements sociaux, la construction de **77** logements privés en accession ou en locatif libre.

304 500 euros de subventions ANRU ont été engagés en 2009.

Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Par décret du 31 décembre 2009, le centre ancien d'Annonay a été retenu parmi les 25 lauréats de l'appel à candidature lancé dans le cadre de la phase expérimentale du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNQRAD).

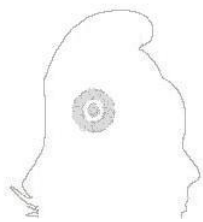
Le projet de renouvellement du centre ancien sera élaboré en 2010 et fera l'objet d'une convention précisant les aides de l'Etat, l'ANRU et l'ANaH.

Les actions de lutte contre l'habitat indigne

2009 a représenté la première année pleine de fonctionnement de la « commission technique de lutte contre l'habitat indigne » qui rassemble notamment l'Etat, le Conseil Général, les deux Caisses d'allocation familiales et la Mutualité sociale agricole.

8 réunions de travail ont été organisées qui ont permis :

- d'analyser **48 situations de ménages**,
- de constater **30 cas d'insalubrité**,
- de reloger **13 locataires**,
- d'accompagner **13 propriétaires** occupants ayant entrepris des travaux ou engagé un projet.



DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

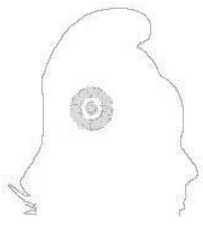
2009

Des subventions ANaH ont été attribuées pour la remise aux normes de **33 logements indignes de propriétaires bailleurs et de 7 logements indignes de propriétaires occupants.**

Les propriétaires et les locataires concernés par les situations examinées ont tous fait l'objet d'une sensibilisation et d'un accompagnement.

L'OPAH de renouvellement urbain en cours sur le centre de **Privas** comporte un volet « lutte contre l'habitat indigne » et est couplée à une opération de résorption de l'habitat insalubre.

De même, l'OPAH de revitalisation rurale **d'Eyrieux-aux-Serres** a été complétée en 2009 par un volet de lutte contre l'habitat indigne à l'occasion de sa prolongation jusqu'au premier semestre 2011.



2009

4.3 LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES ET DE LA REUSSITE SCOLAIRE

Les dispositifs de réussite scolaire

Les programmes de réussite éducative :

Le département de l'Ardèche compte cinq programmes de réussite éducative (PRE) implantés dans les communes suivantes :

- *Quatre communes faisant l'objet d'un contrat urbain de cohésion sociale*
 - Le Teil,
 - Aubenas,
 - Annonay,
 - La Voulte sur Rhône.
- *A titre dérogatoire, une commune ne bénéficiant pas d'un CUCS*
 - Largentière.



Les dispositifs de réussite éducative visent à accompagner les enfants et adolescents rencontrant des **difficultés sociales, scolaires, de santé, et à accompagner les parents dans la recherche de l'épanouissement et du bien être de leur enfant**. Ils concernent les enfants âgés de **2 à 16 ans** résidant dans les territoires classés comme prioritaires au titre de la politique de la ville.

En 2009, le budget global dévolu au financement des PRE s'est élevé à **450 000 €** et a été réparti comme suit :

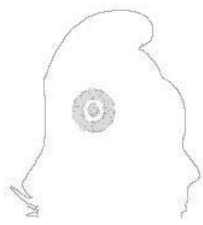
- Le Teil : 100 000 euros,
- Aubenas : 81 000 euros,
- Annonay : 100 000 euros,
- La Voulte sur Rhône : 86 000 euros,
- Largentière : 83 000 euros.

Cette somme représente la moitié des moyens financiers dévolus à la politique de la ville en Ardèche par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE).

Le nombre de bénéficiaires d'un suivi individualisé au sein de chaque PRE est le suivant :

- PRE du Teil : 60 enfants,
- PRE d'Aubenas : 174 enfants,
- PRE d'Annonay : 79 enfants,
- PRE de La Voulte sur Rhône : 58 enfants,
- PRE de Largentière : 69 enfants.

Soit 440 enfants bénéficiaires d'un suivi individualisé dans le cadre de la réussite éducative sur le département de l'Ardèche.



DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

2009

201 élèves :

58 ETP d'AVS ont été répartis dans les établissements du département

31 contrats aidés recrutés sur une mission d'AVS

L'accueil des élèves handicapés :

En 2009, **980 élèves** en situation de handicap ont bénéficié d'un projet personnalisé de scolarisation :

- Dans le 1er degré, **382 élèves** sont scolarisés individuellement et **123** le sont dans les **CLIS (classe d'intégration scolaire)**.
- Dans le 2nd degré, **424 élèves** sont intégrés dans les classes et **53** sont scolarisés en **UPI (unité pédagogique d'intégration)**.

L'augmentation sensible constatée dans le second degré est due plus particulièrement aux élèves porteurs de **troubles du langage et des apprentissages** dont le nombre s'élève à **329**.

La CDAPH a attribué le bénéfice d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) à 201 élèves.

L'accompagnement éducatif :

Depuis septembre 2007, les collèges publics et privés sous contrat ainsi que les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire bénéficient du dispositif d'accompagnement éducatif.

Dans ce cadre, les aides suivantes ont été attribuées :

- aux écoles : 8.500 € représentant 1086 heures supplémentaires et 932 vacations,
- aux collèges privés : 2940 heures supplémentaires,
- aux collèges publics : 58.150 € représentant 11.340 heures supplémentaires et vacations ainsi que 11 ETP (équivalents temps-plein) d'Assistants d'éducation.

Les stages de remise à niveau :

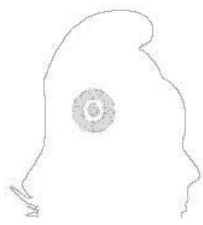
Depuis 2008, des stages de remise à niveau sont organisés pendant la période des vacances scolaires afin de remédier aux difficultés rencontrées par les élèves dans leur scolarité.

En 2009, dans les écoles publiques et privées sous contrat, 140 stages ont été organisés pour 602 élèves.

L'aide personnalisée :

Depuis 2008, un dispositif d'aide personnalisée de deux heures hebdomadaires est mis en place obligatoirement dans chaque école.

En 2009, 5944 élèves ont bénéficié de cette aide soit 27% des effectifs.



DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

2009

Les contributions à la qualité éducative des activités des enfants dans leur temps de loisirs

Les accueils sans hébergement représentent

110 structures pour 687 déclarations et 12.500 mineurs ardéchois

L'approche préventive est conduite et se traduit par les réunions préparatoires à la campagne estivale de contrôle des séjours et des structures d'accueil (**3 en 2009 pour 80 organisateurs**).

Le dispositif des Contrats Educatifs Locaux (CEL) coordonné et piloté par la DDJS a concerné **12.000 jeunes** pour **17 contrats** représentant **71 communes** et une aide d'un montant de **85.250 €**.

Un travail qualitatif est mené en cours d'année auprès des organisateurs et des équipes d'encadrement par des réunions, des temps de formation et des interventions sur sites.

Dans ce domaine, les agents de la jeunesse et des sports ont réalisé **129 contrôles d'accueils collectifs de mineurs et 30 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives**.

BAFA :
53 jeunes de familles modestes ont reçu une bourse BAFA pour un total de **8.950 €**

Le nombre de séjours de vacances a été de **490** représentant **13.000 enfants et 155.800 journées/enfants**.

L'accueil des jeunes handicapés :

En 2009, le service santé environnement de la DDASS a procédé à **2 contrôles d'établissements** recevant des enfants et adolescents handicapés à l'occasion de séjour de vacances. Ces contrôles portant sur les conditions sanitaires d'accueil ont été réalisés en soutien technique de la DDJS dans le cadre de plaintes formulées par des familles ou par le personnel d'encadrement des enfants. Ces contrôles ont permis l'amélioration des conditions d'accueil des enfants

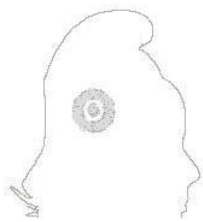
512.253 € dont **34%** pour des **actions éducatives** et **12,5%** sur **l'emploi via les PSE**

Le soutien à l'accès au sport

Dans le domaine du sport une aide de **512.253 € (+6,2% par rapport à 2008)** du Centre National de Développement du Sport (CNDS) a permis de soutenir **220 clubs et 48 comités départementaux**.

La DDJS a accompagné des projets d'investissement sportif pour un total de **57.534 €**

Les communes concernées ont été : **Tournon-sur-Rhône, Bourg St Andéol, Le Pouzin et Vogüe**.



DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

2009

Dans le cadre du dispositif « **Envie d'agir** », **50 dossiers** de projets individuels ou collectifs ont été portés par des jeunes Ardéchois :

- **5 dossiers** ont été aidés dans le cadre du **FDAIJ** (Fond Départemental pour l'Action et l'Initiative des Jeunes),
- **7 dossiers** dans le cadre du **Défi Jeunes** organisé au niveau régional.

Parmi les **18 postes FONJEP** participant au soutien de l'emploi dans le monde associatif et les **13 Plans Sport Emploi (PSE)** contribuant au développement des clubs et comités départementaux, **3 ont été créés en 2009**.

Les actions éducatives sportives (AES) :

45.200 € d'aides ont été apportées aux **actions éducatives sportives (AES)** en direction des jeunes scolarisés et des jeunes des quartiers.

Ces actions ont concerné **16 collèges** et **5 écoles primaires**. Elles ont été réalisées par **24 clubs** et **13 associations sportives** scolaires. Elles se sont traduites par **37 modules** qui ont concerné **450 élèves**.

Les initiatives particulières :

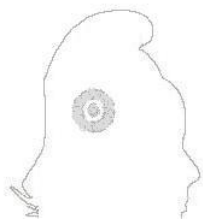
Les actions des clubs et comités en faveur du public féminin et des handicapés sont soutenues dans le cadre du CNDS.

A ce titre, **40.250 €** d'aides ont été versés à **29 clubs ou comités** en faveur des handicapés.

La formation professionnelle :

Le **BEESAN** (brevet d'Etat d'éducateur sportif, activités de la natation) a concerné **24 jeunes** dont une majorité d'ardéchois et de drômois pour **18 réussites** à l'examen avec un taux de réussite de **75%**.

De même, **26 maîtres nageurs** ont fait leur stage obligatoire de révision.



2009

DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

Les actions de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Les actions de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité ont été conduites prioritairement dans quatre domaines :

La parité et l'accès des femmes aux responsabilités :

La parité : la mobilisation de deux lycées d'Aubenas (300 élèves) a permis d'engager un travail de réflexion sur le long terme autour de l'engagement citoyen des filles et des garçons.

L'accès des femmes aux responsabilités : 12 femmes ayant un mandat citoyen ont participé à des actions de formation en bénéficiant du dispositif Paraccor, « les moyens de la parité ».

La lutte contre les stéréotypes, et l'égalité professionnelle :

La lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge avec une bibliographie « Pour l'égalité filles-garçons 100 albums jeunesse » tirée à 24 000 exemplaires.

L'égalité professionnelle : avec les partenaires du service public de l'emploi autour des questions d'égalité professionnelle et salariale dans le cadre d'une démarche interdépartementale sur 2009.

La création d'activités des femmes avec l'opération Créa Femmes (100 participantes).

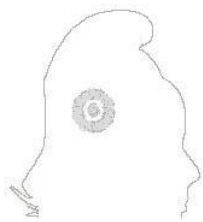
Le respect de la dignité de la personne humaine et l'accès aux droits :

La lutte contre les violences faites aux femmes avec :

- La réalisation d'un outil pédagogique sur les violences,
- La tenue de réunions du réseau des référents,
- L'organisation et la co-animation d'un colloque à Privas,
- Le suivi des actions portées par le réseau associatif.

La construction des réseaux :

Avec le réseau des correspondantes violences et le réseau « agir pour l'égalité en Drôme et en Ardèche ».



2009

4.4 LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES EXCLUSIONS

Les primo-arrivants

En 2009 :

**58 élèves
nouvellement
arrivés dans le
1er degré**

29 en collège

8 en lycée

**2 en section
professionnelle**

L'inspection académique a souhaité, dans le mode de scolarisation de ces publics, favoriser au mieux la mixité sociale. L'inscription des ces élèves se fait en milieu ordinaire dans l'école ou le collège le plus proche de leur domicile.

Dans leurs classes, ils bénéficient à la fois d'un apprentissage intensif du français et d'une participation à des cours ordinaires et ce par un emploi du temps aménagé. Un lien étroit existe entre les associations de quartier et l'école pour favoriser la réussite éducative de ces élèves.

En 2009, il s'est agi d'une **centaine d'enfants et d'adolescents** majoritairement non francophones, disséminés sur le territoire départemental, dont un peu plus de la moitié dans le premier degré.

Le budget total alloué par l'inspection académique de l'Ardèche, pour cette action, a été d'environ 400 heures supplémentaires en 2009.

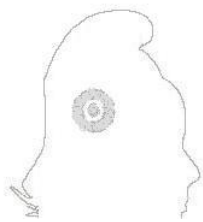
Les gens du voyage

En application du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (2003-2009), deux aires sont réalisées (Le Teil : 12 places, La Voulte-sur-Rhône : 20 places).

Une troisième aire est en cours de réalisation à Annonay : ce projet porté par la Communauté de communes du Bassin d'Annonay permettra la mise en place de 35 places.

Conformément à la loi, le schéma départemental 2003-2009 prévoyait la création de 165 places dans neuf communes de plus de 5000 habitants. Afin de faciliter le financement de ces projets par les communes et groupements concernés, les aires d'accueil sont désormais éligibles à la DGE depuis fin 2009.

L'actualisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été engagée au deuxième semestre 2009.



2009

4.5 L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES VIVANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

En 2009 :
397 002 €
investis dans les
quartiers
prioritaires

L'Ardèche compte **5 villes** bénéficiant d'un CUCS (Aubenas, Annonay, Le Teil, La Voulte sur Rhône et Bourg Saint Andéol) concernant au total 9 quartiers dont **2 quartiers** sont classés en **zone urbaine sensible** (ZUS des Oliviers à Aubenas et ZUS du Zodiaque à Annonay).

En 2009, **273 010 €** ont été alloués au financement d'actions fongibles.

En outre, **80 000 €** ont été alloués au titre du plan de relance afin de financer des actions ayant trait à l'emploi et à la formation professionnelle et à la lutte contre l'illettrisme, ainsi que **43 992 €** qui ont été alloués pour l'opération « Tout'en Bus » au titre du plan départemental de mobilité.

Sur l'ensemble du territoire ardéchois, **101 dossiers** ont été déposés (dont 84 financés) comprenant **28 actions nouvelles et 73 actions en renouvellement** :

- **Aubenas** : 28 actions (3 actions nouvelles, 25 actions en renouvellement) ;
- **Annonay** : 45 actions (18 actions nouvelles, 27 actions en renouvellement) ;
- **Le Teil** : 13 actions (4 actions nouvelles, 9 actions en renouvellement) ;
- **La Voulte-sur-Rhône** : 7 actions (2 actions nouvelles, 5 actions en renouvellement) ;
- **Bourg-Saint-Andéol** : 8 actions (1 action nouvelle, 7 actions en renouvellement).

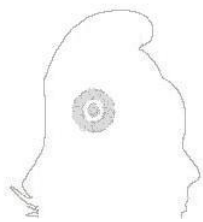
Le dispositif Ville Vie Vacances vise à promouvoir au cours des vacances scolaires un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté.

En 2009, **37.249 €** ont été consacrés au financement d'opérations ville vie vacances, répartis entre **16 projets**.

Le dispositif « Adultes relais » apporte une solution d'insertion pour les personnes recrutées et de médiation pour les publics auxquels il s'adresse.

6 postes d'Adultes relais ont été financés pour couvrir les territoires CUCS du département :

- 3 postes à Annonay,
- 1 poste à Aubenas,
- 1 poste au Teil,
- 1 poste à la Voulte-sur-Rhône.



2009

DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

En outre, les adultes relais ont bénéficié durant l'année d'un programme de formation organisé par l'ACSE, et visant à la professionnalisation.

Le Plan espoir banlieue a été lancé en 2008. La principale mesure mise en œuvre, en 2009, a été le lancement de **diagnostics de gestion urbaine de proximité** pour **trois quartiers** (la ZUS des Oliviers à Aubenas, la ZUS du Zodiaque à Annonay, le quartier de la Rochette à Bourg-Saint-Andéol).

De plus, **7 places ont été labélisées internat d'excellence** (collège de l'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut : **3 places**, collège Ageron à Vallon Pont d'Arc : **2 places**, collège Gouy à Vals les Bains : **2 places**).

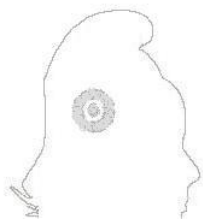
Seule une place a été occupée en 2009. Chaque place occupée est financée à hauteur de **2 000 €**

L'internat d'excellence s'adresse à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Il propose un enseignement de qualité par une pédagogie innovante et un accompagnement personnalisé renforcé.

Une enveloppe exceptionnelle de **49.9925 €** a été allouée pour **une action en faveur de l'emploi dans les quartiers d'Aubenas**, dans le cadre d'une convention triennale 2009-2010-2011 d'un montant total de **133.294 €**

L'Ardèche a été dotée d'un poste de **délégué du Préfet** depuis fin 2009. Cette création s'inscrit dans le cadre du renforcement de la présence de l'Etat dans les quartiers les plus prioritaires de la politique de la ville et permet d'assurer une meilleure coordination de l'ensemble des dispositifs et des acteurs qui interviennent sur le terrain.

Cet agent, mis à disposition du Préfet pour une durée de trois ans, sera un **correspondant de proximité des élus, de leurs équipes, des chefs de projet, des associations et de l'ensemble des partenaires présents dans les quartiers.**



2009

5.1 LA PROMOTION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Bilan de la mission inter-services de l'eau

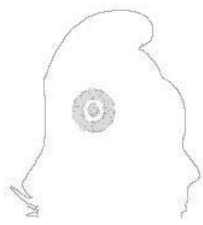
Les services de l'État et leurs partenaires dans le domaine de l'eau et de la nature se sont réunis régulièrement afin de coordonner leurs interventions au bénéfice d'une politique concertée.

Pour atteindre le bon état des eaux en 2015, objectif fixé dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, la **Mission Inter-Services de l'Eau (MISE)** a révisé en mars 2009 son **projet stratégique pluriannuel** (sous la forme d'un plan d'action et d'un plan de contrôle) en adaptant au territoire de l'Ardèche les commandes de la feuille de route du MEEDDAT dans le domaine de l'eau.



Dans le domaine de l'eau, prévenir le risque d'inondation, sécuriser l'accès à une eau potable de qualité, améliorer la qualité des milieux aquatiques et contribuer à une gestion équilibrée des ouvrages sont les principaux objectifs poursuivis au travers des actions suivantes :

- la mise en place de la nouvelle réglementation sur les **ouvrages hydrauliques** (digues et barrages),
- la poursuite de la mise en œuvre des **plans de prévention des risques d'inondation** notamment sur les bassins de la Cance et du Rhône,
- l'accompagnement du **schéma directeur départemental AEP** porté par le Conseil Général,
- l'assistance spécifique à 6 communes en matière d'eau potable (Chanéac, Gourdon, Laval d'Aurelle, St Cierge la Serre, St Etienne de Boulogne, St Prix), **22 procédures de protection de captage ayant abouti**,
- le suivi et l'accompagnement de la **mise en conformité des stations d'épuration** avec la réglementation européenne (avec un niveau de 77,6% de conformité à fin 2009 pour les agglomérations de 200 équivalents habitants et plus). Pour la mise aux normes des stations d'épuration au regard de la directive ERU « eaux résiduaires urbaines », toutes les agglomérations de plus de 200 EH non conformes et n'ayant pas engagé des travaux de mise en conformité ont été mises en demeure de le faire dans le cadre d'un échéancier contraint. Une stratégie a ainsi été validée par la MISE pour s'opposer aux aménagements ou projets susceptibles d'aggraver les non conformités,



2009

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- l'engagement du **chantier de restauration de la continuité écologique des cours d'eau** (trame bleue) avec en particulier la mise en service de 3 passes à poissons par le syndicat Ardèche Claire pour restaurer les grands axes de migration,
- le **suivi des épisodes de pénurie d'eau** (4 arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau ont été pris dans le cadre d'une saison 2009 particulièrement délicate avec en particulier des mesures de crise sur le secteur du Doux),
- l'engagement du **chantier de restauration des équilibres quantitatifs** avec le lancement des études « volumes prélevables » sur les bassins versants du Doux et de l'Eyrieux,
- l'accompagnement des démarches de gestion concertées (**3 schémas d'aménagement et de gestion des eaux en cours d'élaboration, 7 contrats de rivière à des stades d'avancement divers**).

Dans le domaine de la police de l'environnement, 2009 a vu l'engagement du rapprochement entre les activités de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), coordonné par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Un premier plan de contrôles coordonné en matière de police de l'environnement en a été la première traduction concrète.

Les diverses initiatives prises en matière de développement durable

Le développement de l'éco-responsabilité dans les services de l'Etat

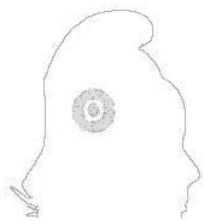
Les enjeux pour l'Ardèche sont d'optimiser le parc des bâtiments de l'Etat dans le cadre de la réorganisation territoriale (schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)), de réduire les consommations d'énergie du parc, de le mettre aux normes en matière d'accessibilité et d'inciter les collectivités locales à agir dans ce sens sur leur patrimoine.

A ce titre, des **audits énergétique et accessibilité** ont été programmés sur la plupart des bâtiments de l'Etat.

Les « **plans administration exemplaire** » ministériels ont été déclinés localement, leurs recommandations prises en compte (politiques d'achat, bonnes pratiques, ...) et une démarche de suivi pluriannuel par indicateurs initiée.

Coordonnée par la Préfecture, **une enquête sur les déplacements professionnels et domicile-travail** a été réalisée en début d'année 2009 pour évaluer les possibilités de solutions alternatives aux déplacements motorisés.

La DDEA a par ailleurs établi une évaluation du **bilan carbone** sur l'ensemble de ses structures (postes énergie, déplacements professionnels et domicile-travail, fournitures et services, amortissements et déchets). Ce bilan s'établit environ à **1 Teq C/an/agent**, alors qu'à ce jour en France les émissions sont évaluées en moyenne à 2 Teq C/an/habitant.



2009

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

La promotion des énergies renouvelables

Le département de l'Ardèche se caractérise par un gisement de vent et un ensoleillement importants, un réseau hydrographique très étendu, et un gisement conséquent de biomasse en filière bois (environ 250 000 ha de forêt). Ces gisements ont permis le développement d'énergies renouvelables notamment la construction de microcentrales hydroélectriques et d'éoliennes.

L'année 2009 enregistre les premiers projets de développement du solaire photovoltaïque, constitués soit de centrales au sol, soit en toiture de bâtiments existants ou neufs.

La rédaction d'une doctrine visant à promouvoir le développement du solaire photovoltaïque dans le respect des milieux naturels et dans le souci de préservation du foncier agricole a été engagée.



La valorisation des circuits courts de l'économie locale

Les enjeux de l'Ardèche sont d'encourager les modes de production respectueux de l'environnement, les conversions à l'agriculture biologique et les projets de production sous signe officiel de qualité.

Ainsi, la valorisation des circuits courts a permis la sensibilisation des responsables de la restauration collective et la mise en place de **plateformes d'approvisionnement**.

D'autres projets ont été engagés tels que la valorisation des circuits courts en produits agricoles et agroalimentaires locaux sur le territoire d'excellence du grand projet « grotte Chauvet – Pont d'Arc ».

Le schéma départemental éolien

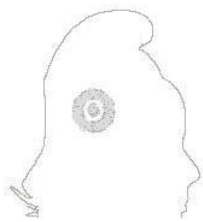
Le développement de l'énergie éolienne s'effectue avec le souci d'une préservation du patrimoine naturel et notamment des paysages. Cette préoccupation s'est traduite par la publication par la préfecture de l'Ardèche d'un **schéma départemental de l'éolien** et la mise en place d'un pôle de compétence départemental de l'éolien, élargi aujourd'hui à l'ensemble des énergies renouvelables.

Fin 2009, **69 éoliennes** représentant une puissance de **124 MW** avaient été autorisées (soit environ **12 000 tonnes de CO2 économisées chaque année**).

3 Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) avaient été validées (soit environ **200 MW**).

En Ardèche :
69 éoliennes
soit
124 MW

3 ZDE validées
soit
200 MW prévus



2009

5.2 LE SOUTIEN AUX GRANDS PROJETS

Les projets soutenus par les fonds européens

Le programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013 :

Sur les thématiques « économie » et « services », **18 dossiers** ont été déposés représentant un **coût total prévisionnel de réalisation de 6,7 M€** et un **montant de subventions FEDER de 2,45 M€**. Ces subventions permettent d'accompagner les collectivités dans leurs efforts d'attractivité territoriale (maisons de santé, pépinières d'entreprises, crèches...).

Sur la fiche action 9 « tourisme », instruite en région, **21 dossiers** représentant **5,75 M€ de coût prévisionnel de réalisations** et **2,6 M€ de subventions FEDER** ont été programmés, dont 1,5 M€ de FEDER au titre de la sous-action 9-3 réservée au « développement territorial autour de la grotte Chauvet ».

Fiches 7,8 et 9

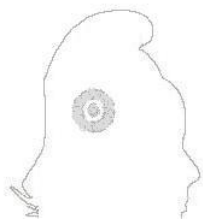
39 dossiers ardéchois ont été programmés, correspondant à un **coût total de 12,45 M€** et à un montant de **subventions FEDER de 5 M€**

De nouveaux appels à projets ont été lancés courant 2009 pour faire monter en puissance le programme :

- appels à projets « économie », « services » et « tourisme » (axe 2 - fiches actions 7, 8 et 9 du programme) ;
- appel à projets « efficacité énergétique dans les logements sociaux » (fiche-action 12 du programme) ;
- appel à projets « transport de marchandises en ville » (fiche-action 16 du programme).

Ensemble des dossiers ardéchois (mesures régionales et subventions globales incluses) :

Sur 334 M€ de dotation allouée au programme FEDER Rhône-Alpes 2007-2013, le département de l'Ardèche bénéficiait, au 31 décembre 2009, de 19 M€ de subventions programmées, soit 16,5 % du niveau de programmation régional (115 M€).



2009

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

LEADER 2007-2013

Deux programmes LEADER sont mis en œuvre à l'échelle départementale, par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et la Montagne Ardéchoise, pour des dotations en FEADER respectivement de **1,850 M€** et de **750 K€** qui participent au développement de ces territoires ruraux.

Seul le programme porté par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a bénéficié de l'engagement de **7 dossiers** pour un montant de **106 065 € de FEADER**, sans paiement effectué sur 2009, le programme de la Montagne Ardéchoise ne devant commencer qu'en 2010.

Les projets soutenus par le CPER

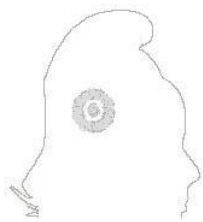
31 dossiers ont été engagés au titre du FNADT, en 2009, pour un montant total de subventions de 2 580 353,50 €, représentant 21 dossiers relevant du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (7 au titre du grand projet Chauvet et 14 au titre du volet territorial), 8 opérations relevant de la section générale du fonds et 2 au titre du plan de relance.

A l'issue du deuxième appel à projets multithématiques lancé en mai 2009 au titre du volet territorial du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, 3 dossiers retenus lors du comité de sélection régionale de décembre 2009 seront financés par le FNADT pour un montant global de 503 168 € en 2010.

2 029 763,10 € de crédits de paiement, soit 97 mandats ont permis de payer toutes les factures reçues. Il s'agit là de l'une des plus importantes enveloppes départementales subdéléguées par la préfecture de région.

Les pôles d'excellence rurale (PER)

Dans le cadre des 7 pôles d'excellence rurale labellisés en 1ère génération, **67 opérations** sont en cours d'accompagnement par l'Etat à hauteur de **5,5 M€** pour un investissement total de l'ordre de **15,7 M€**.



2009

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le grand projet Chauvet

Le coût total du grand projet Chauvet, aux termes de la convention tripartite signée en juillet 2008 (tranche 2008-2011) a été évalué à plus de **59 M€**. Comme les deux autres partenaires (Conseil Régional, Conseil Général), l'Etat a prévu d'apporter un financement à hauteur de **14 M€**; l'Union Européenne contribue à hauteur de 10 M€ et des financements autres sont attendus pour environ 7M€

La réalisation de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (ERGC)

Le choix du site d'implantation de l'ERGC a été arrêté le 26 juin 2009 par le comité syndical du syndicat mixte ERGC/Pont-d'Arc.

A fin 2009, la maîtrise foncière des terrains d'assiette du futur espace de restitution était quasiment acquise par le syndicat mixte, à l'exception d'une parcelle non située au cœur du projet lui-même. Ces acquisitions foncières concernent 23 propriétaires.

Les études nécessaires et préalables au lancement des travaux de construction proprement dits ont été lancés et se poursuivent en 2010 en vue de la production d'un avant-projet détaillé à la rentrée 2010.

Le coût total de l'ERGC est estimé à 43M€. Pour ce projet, la participation de l'Etat atteint 10 M€

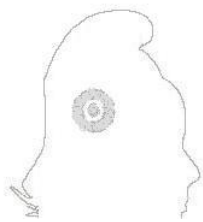
L'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial de l'Humanité (volet UNESCO)

La grotte Chauvet a été inscrite le **27 juin 2007** sur la liste indicative transmise par le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable et de l'aménagement du patrimoine au centre du patrimoine mondial dans la catégorie des biens culturels.

Le périmètre d'une zone tampon a été défini. Il prendra en compte une extension au nord et à l'ouest du site classé du Pont-d'Arc. Cette extension du périmètre, à l'ouest et au nord du Pont-d'Arc prendra en écharpe la vallée de l'Ibie, elle-même inconstructible au niveau du PLU de Vallon-Pont-d'Arc.

Pour ce projet, **la participation financière de l'Etat** est identique à celle des deux autres partenaires et **s'établit à 130.000 euros.**





2009

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le programme d'accompagnement territorial

Le volet territorial Chauvet a pour objectif majeur de favoriser la réussite et l'intégration de l'ERGC ainsi que la création d'activités et d'emplois durables qui prennent appui sur le patrimoine universel de la grotte, la labellisation UNESCO et la réalisation de la restitution.

Le coût total de ce programme est estimé à environ 16 M€ dont 4,126 M€ apportés par l'Etat.

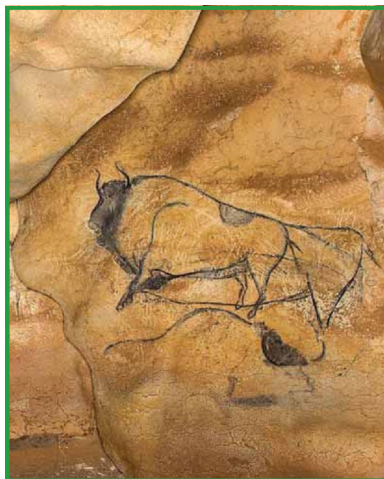
Le programme regroupe trois types d'opérations :

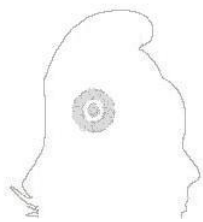
1 - des dépenses d'ingénierie ou des opérations de marketing territorial ou de communication avec des études concernant le développement touristique du sud Ardèche, l'élaboration d'un plan de déplacement en lien avec la création de l'ERGC, l'organisation d'animations et de conférences sur la grotte Chauvet.

2 - des projets structurants qui confortent la stratégie définie dans le cadre de la convention d'application Chauvet du CPER. Ces opérations structurantes sont principalement : l'aménagement de la Combe d'Arc, la restructuration du musée de l'Aven d'Orgnac, la valorisation du site archéologique d'Alba-la-Romaine, la labellisation du pays d'Art et d'Histoire et la mise en place de déplacements doux sur le sud Ardèche en lien avec la création de l'ERGC.

3 - des actions territoriales définies par le biais d'appels à projets sur les thèmes de la formation, de la création culturelle, des hébergements touristiques ou encore des réseaux patrimoniaux qui conforteront la destination culturelle du projet Chauvet.

Un premier appel à projet ayant pour thème « la mise en valeur et en réseau des sites patrimoniaux » a été lancé à l'automne 2009 avec un large succès, **91 dossiers** ayant été déposés en préfecture à la date du 20 décembre 2009.





ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

2009

5.3 LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Natura 2000

En Ardèche :

**23 sites
Natura 2000
49500 Ha
soit
8,9%
du territoire
ardéchois**

Le département de l'Ardèche accueille **23 sites du réseau Natura 2000**, dont les services de l'État suivent et accompagnent la finalisation, représentant **49 500 ha (soit 8,9% du territoire départemental)**.

Fin 2009, **16 sites bénéficient d'un document d'objectif (DOCOB)** approuvé ; **4 sont en cours de rédaction et les 3 derniers seront engagés en 2010.**

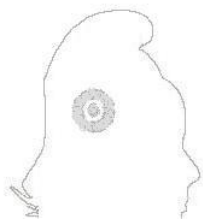
L'implication des collectivités et des différents acteurs du territoire dans la démarche se traduit par l'animation en place sur 12 de ces sites et le transfert de la présidence du comité de pilotage aux collectivités pour 11 sites.

La forêt occupe un espace important du territoire (**250 000 ha**) et à ce titre fait l'objet d'une attention spécifique :

- **5 contrats Natura 2000 forestiers** ont été engagés pour un montant prévisionnel de **178 000 €**,
- **4 Mm3 de bois** des propriétés forestières ont été mis en vente sur les 3 651 ha sous contrat du fonds forestier national,
- **156 000 € de subventions** ont été engagés au travers des dispositifs du PDRH et des pôles d'excellence rurale,
- **6 000 contrôles du débroussaillage** ont été effectués autour des habitations et **559 000 € de subventions** ont été dédiés à cette politique de défense des forêts contre les incendies (DFCI).

Au titre de la DFCI, l'Etat a mobilisé notamment via le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne plus de **500 k€**, qui ont permis de financer des équipements et la surveillance de massifs en collaboration en particulier avec le SDIS.

La gestion de la faune sauvage notamment dans le cadre de la chasse mobilise les services de l'Etat, qui se porte garant de la bonne mise en œuvre du **schéma cynégétique et du plan de gestion spécifique du sanglier**.



2009

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Les actions de restructuration du patrimoine

Les autorisations d'urbanisme en espaces protégés et qualité architecturale

Le nombre d'avis émis est en légère augmentation :

- **1750 avis** ont été formulés de type permis de construire et déclarations préalables,
- **160 avis** ont été déclarés défavorables (220 en 2008).

Les ZPPAUP

Plusieurs zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager sont à l'étude avec des financements de la DRAC : Villeneuve-de-Berg, Ajoux, Vieux Vallon, Saint Laurent-sous-Coiron et Rochecolombe.

Larnas est en révision.

Largentière, Montpezat-sous-Bauzon, Saint Symphorien-de-Mahun, sont en préparation.

Le secteur sauvegardé de VIVIERS

Un architecte conseil a été désigné, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France afin d'organiser des permanences et d'apporter des conseils.

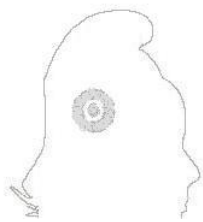
Les travaux sur la cathédrale de Viviers s'élèvent à **135.108,82 € TTC**.

Le suivi des travaux d'entretien sur monuments

La dotation des crédits d'entretien allouée a été de **82.000,00€** dont une partie des crédits a concerné la cathédrale de Viviers.

En 2009, le SDAP de l'Ardèche a réalisé ou instruit ;

- **5 opérations** sur des Monuments Historiques classés pour un montant de travaux s'élevant à **161.452,67 € dont 64.581,07 € de subventions**,
- **3 opérations** sur Monuments Historiques Inscrits pour un montant de travaux s'élevant à **68.657,29 € dont 10.298,59 € de subventions**,
- **7 dossiers** de la Fondation du Patrimoine pour plus de **800.000€** de travaux,
- **46 demandes de DGE** (dotation globale d'équipement),
- **52 demandes de subventions FNADT**.



2009

5.4 L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET LE SOUTIEN DES TERRITOIRES

La politique de soutien à l'agriculture

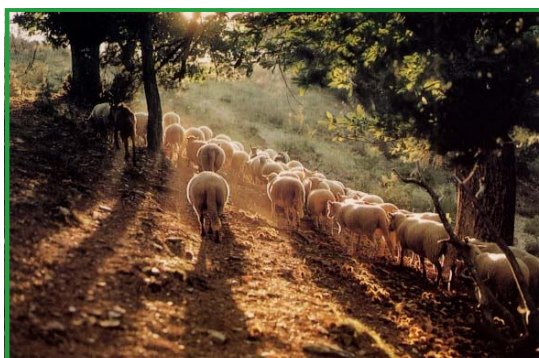
La politique de soutien à l'agriculture relève principalement de la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC). Plus de la moitié des soutiens structurels relève du **2nd pilier de la PAC et en particulier de l'indemnité compensatoire du handicap naturel (ICHN)**.

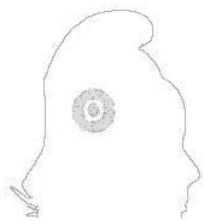
Les **aides conjoncturelles liées aux crises de filière et aux calamités** ont été significatives (**20 % des soutiens totaux**) du fait notamment de l'indemnisation des pertes sur fruits dues au gel de 2008. Le total des soutiens à l'agriculture s'élève à environ **40 M€ dont 31 M€ d'aides structurelles et 9 M€ d'aides conjoncturelles**.

La crise économique agricole qui a touché l'agriculture en 2009 a conduit à la mise en place d'un **plan de soutien à l'agriculture (PSEA)** pour une mise en œuvre sur l'année 2010. L'année 2009 a aussi été marquée par le bilan de santé de la PAC dont on mesurera également les effets seront mesurés à compter de 2010.

Ainsi, sur environ **31 M€ d'aides structurelles** au titre de la PAC, le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) ajoutera en 2010 environ **2,5 M€ d'aides** aux agriculteurs en difficulté, et le bilan de santé de la PAC, favorable à l'Ardèche, permettra une aide complémentaire 2010 d'environ **20 %, soit + 6 M€**

L'accompagnement des exploitants agricoles engagés dans **une conversion à l'agriculture biologique** est également de nature à renforcer l'exemplarité de l'agriculture ardéchoise au regard de la faiblesse de ses impacts sur les milieux naturels.





2009

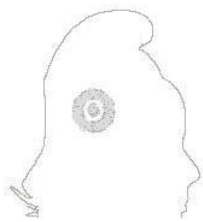
ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Les aides de la PAC versées aux exploitants agricoles

NATURE DE L'AIDE	Montants versés (euros)	Nombre de bénéficiaires
AIDES DIRECTES (1^{ER} PILIER)		
Droits à paiement Uniques (DPU)	9 675 000	2 315
Aides couplées aux surfaces, céréales oléagineux, protéagineux	1 166 000	1 242
Primes Vaches Allaitantes (PMTVA)	2 700 000	677
Prime à l'abattage	350 000	1 824
Prime à la brebis	890 000	525
AIDES AU DEVELOPPEMENT RURAL (2ND PILIER)		
Indemnité compensatrice des handicaps naturels (ICHN)	11 032 000	1 823
Prime herbagère agroenvironnement (PHAE)	2 817 000	959
Mesures agroenvironnement (MAE)	466 610	177
Contrat Agriculture Durable	230 000	103
TOTAL	29 326 610	9 645

Les aides relatives à l'installation et à la modernisation des exploitations agricoles

NATURE DE L'AIDE	Montants versés (euros)	Nombre de bénéficiaires
Aide à l'installation (DJA)	1 109 860	50
Prêts bonifiés	413 569	99
Programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), plan de performance énergétique (PPE) et PVE	671 901	47
TOTAL	2 195 330	196



2009

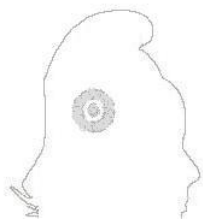
ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Les diverses aides conjoncturelles aux filières

NATURE DE L'AIDE	Montants versés (euros)	Nombre de bénéficiaires
Calamités agricoles survenues en 2008		
Pertes sur fruits	5 551 186	416
Pertes sur châtaignes	407 483	174
Orages	143 681	125
Pertes sur vigne	636 583	204
Neige	65 000	79
Aides conjoncturelles		
Plan d'urgence "Barnier" ⁽¹⁾	620 266	499
Fonds d'Allègement des Charges (FAC)-Lait	130 560	64
Fonds d'Allègement des Charges (FAC) Fruits et légumes	250 000	122
Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)	24 492	35
Aides sociales		
Pré-retraite	174 750	38
Aides à la Cessation de l'Activité Laitière (ACAL) (N-1)	67 200	7
Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP)	229 632	1 291
Agriculteurs en difficultés (Agri-diff)	13 285	13
TOTAL	8 314 118	3 067

Un plan spécifique de soutien aux revenus des agriculteurs a été mis en place en décembre 2009 pour des dossiers individuels qui seront traités en 2010

⁽¹⁾ Le plan Barnier comprend 16 mesures qui accompagnent, en période de crise, la consolidation d'un secteur productif .



ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

2009

5.5 L'ANTICIPATION DES MUTATIONS ECONOMIQUES

L'action de soutien aux entreprises

La dégradation rapide du contexte économique international a conduit l'État à mettre en place des dispositifs de veille et de relance économique sous la responsabilité du préfet assisté du trésorier-payeur général et du directeur de la Banque de France.

Le dispositif de veille économique

Un suivi régulier du financement de l'économie et de l'accompagnement des entreprises en difficulté a été organisé en Ardèche avec l'institution :

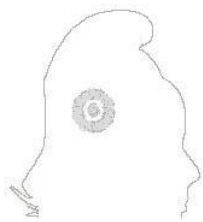
- D'une **commission départementale de financement de l'économie (CDFE)**, afin d'informer les acteurs économiques des mesures du plan de relance, d'effectuer un diagnostic de la situation économique locale et de suivre le fonctionnement du marché du crédit aux entreprises suite aux engagements pris par les banques. Cette instance réunissant les représentants des banques et les principaux acteurs économiques a été **réunie à 11 reprises** en 2009.
- D'une **cellule opérationnelle de suivi de la médiation du crédit**, afin d'expertiser les conditions d'accès au crédit et de suivre l'activité de la médiation départementale confiée au directeur de la Banque de France. Cette formation plus restreinte que la commission départementale, présidée par le préfet et composée du trésorier payeur général, du directeur de la Banque de France, du délégué territorial d'OSEO et du président des réseaux bancaires de Drôme-Ardèche, s'est **réunie à 20 reprises en 2009**.

Le dispositif de la médiation du crédit a été ouvert dès novembre 2008 à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, rencontrant des difficultés avec sa banque afin de résoudre des problèmes de financement ou de trésorerie.

Au 31 décembre 2009, la médiation du crédit avait été saisie en Ardèche par **100 entreprises** et avait permis, avec un **taux de réussite de 84%** supérieur à la moyenne régionale, de **conforter 63 sociétés** dans leurs activités, de **débloquer 12,6 millions d'euros** de crédit et de **préserver 1 324 emplois**.

Médiation du crédit :

100 entreprises ardéchoises
84% des dossiers clôturés avec succès
1 324 emplois préservés



2009

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le dispositif de relance économique

Dans le prolongement de l'annonce du plan de relance de l'économie, il a été demandé à chaque préfet de répertorier les opérations prioritaires pour le département et susceptibles de débiter dès 2009.

A la suite du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de février 2009, et dans le cadre du plan de relance, plus de **24 millions d'euros de dépenses d'investissement** ont été retenus spécifiquement pour l'Ardèche représentant **15 millions d'euros de subventions** répartis entre 8 projets dans les domaines (voir tableau joint en annexe 3) :

- des infrastructures routières : RN 102 créneau à trois voies à Fabras et renforcement de la chaussée, réparation du pont du Teil,
- de la santé : reconstruction de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Chassiers et reconstruction de l'IME l'Espoir à Annonay,
- des services de proximité : restauration d'un pôle de services à Coucouron,
- de la culture : rénovation du théâtre à l'italienne de Vals-les-Bains, et restauration intérieure de l'église Saint Jean-Baptiste de Meysse.

Le plan de relance gouvernemental pour l'Ardèche

Les services de l'Etat se sont fortement mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre et de l'accompagnement des dispositifs destinés à contenir les conséquences de la crise financière qui s'est muée progressivement en une **crise économique et sociale**.

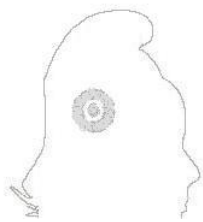
Le plan de relance, décliné en Ardèche, a permis à fin 2009 :

- d'appuyer l'activité économique : 36 millions d'euros d'investissements engagés (dont les 8 projets retenus en CIADT), 1 826 véhicules ayant bénéficié de la prime à la casse, 394 logements sociaux et privés financés...
- de soutenir l'emploi : 6 318 bénéficiaires du dispositif zéro charge TPE (toutes petites entreprises), 2 506 contrats aidés conclus, 297 entreprises soutenues par une intervention de l'Etat...
- d'aider les plus fragiles : près de 13 millions d'euros ont été apportés à 74.409 foyers les plus modestes...

Les mesures spécifiques au département de l'Ardèche

La convention de revitalisation économique du bassin d'emploi du nord Ardèche, signée le 24 septembre 2009, entre l'Etat et les entreprises Inoplast de Saint-Désirat et Papeteries Canson d'Annonay, a permis de mutualiser une enveloppe de **500 000 euros** avec un objectif de création de **128 emplois** et de redynamisation du territoire. Ce plan, est prévu sur **3 ans (2009-2012)** et animé par la Chambre de commerce et d'industrie du Nord Ardèche.





2009

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

L'appel à projets du Fonds européen de développement régional (FEDER) a permis le financement d'une **pépinière d'entreprises éclatée** devant accueillir **28 entreprises** en création qui bénéficieront de l'ingénierie de création et de développement mise en place par le **Pays de l'Ardèche Verte**.

Le suivi des services de l'Etat

1 - La **commission des chefs des Services Financiers et des Représentants des Organismes de Sécurité Sociale et de l'Assurance Chômage (CCSF)**, présidée par le Trésorier-Payeur Général, s'est réunie 8 fois et a examiné **46 dossiers** :

- 32 plans de règlement concernant 17 PME, 15 commerces, 7 artisans, 7 entreprises du secteur des services ont été finalisés.
- Le montant total de la dette examinée s'est élevé à plus de **7 millions d'euros**.
- Trois entreprises en redressement judiciaire ou en conciliation ont sollicité la CCSF aux fins d'abandon de créances pour un montant global de dettes fiscales et sociales de plus de **500 000 €**

2 - Le **CODEFI (Comité de Financement des Entreprises)** présidé par le Préfet, a été consulté deux fois en application de l'instruction relative au chômage partiel et à la prévention des licenciements. **Au terme des dispositions de cette instruction, les entreprises peuvent obtenir, après avis du CODEFI, la prise en charge du chômage partiel au taux exceptionnel de 80%. En 2009, 184 emplois ont été concernés par ces demandes.**

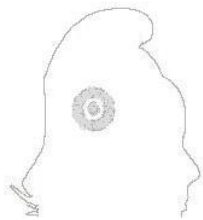
Les dispositifs de développement économique

Les aides économiques

La réforme des aides à finalité régionale (AFR) a conduit à un resserrement des zones éligibles sur les territoires à enjeux.

Prime à l'aménagement du territoire (PAT) :

Une prime à l'aménagement du territoire, d'un montant de 200.000 €, a été attribuée à une entreprise du sud Ardèche dont le projet d'investissement a pour ambition de créer 25 emplois sur trois ans.



2009

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Commerce et artisanat :

1—FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) :

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a recentré le champ d'intervention du FISAC sur les commerçants et les artisans. Les crédits du FISAC ont augmenté de 20% et passent à 100 millions d'euros par an. Afin de renforcer l'action du FISAC en milieu rural, le plafond démographique d'éligibilité des communes concernées a été relevé de 2000 à 3000 habitants.

Le soutien au développement des activités du commerce et de l'artisanat s'est traduit par le versement d'un montant de subvention du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) de **795 685 €**

Le FISAC a permis d'aider à la création ou au maintien de **14 commerces multiservices**, à l'aménagement des abords des commerces dans 9 communes, à **l'équipement d'un véhicule de tournée**, une mise aux normes de marché et à la réalisation de 2 études préalables à la mise en œuvre d'une opération rurale collective.

3 opérations urbaines collectives (Privas, Aubenas et Annonay) et 13 opérations rurales collectives ont également été engagées.

2—CDAC (commission départementale d'aménagement commercial)

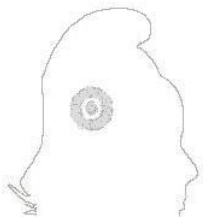
La CDAC est un dispositif de régulation des implantations commerciales.

Elle statue sur les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale qui lui sont soumises. En règle générale, une autorisation est requise dès lors qu'un projet porte sur la création d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble de magasins d'une surface de vente supérieure à 1000 m² ou sur un projet d'extension d'un magasin ou d'un ensemble de magasins ayant déjà atteint ce seuil ou devant le dépasser par la réalisation du projet.

En Ardèche, la CDAC a statué, en 2009, sur **12 dossiers** donnant lieu à :

- **5 créations** de magasins de plus de 1000 m² de surface,
- **5 extensions** de surface,
- **1 transfert et 1 modification.**

Sur ces 12 dossiers, 1 seul a fait l'objet d'un refus de la part de la commission.



REVISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET REORGANISER LES SERVICES DE L'ETAT

2009

6.1 LA REORGANISATION DES SERVICES DE LA PREFECTURE

Efficacité

Qualité du service public

Economie dans la gestion des finances publiques

Avec la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), une organisation plus efficace des services de l'État est recherchée.

L'échelon régional se concentre sur le pilotage stratégique et dans le département les services de l'État constituent un état-major resserré autour du préfet.

Le préfet représentant du gouvernement dirige et anime l'action des services de l'État. Il est chargé de l'ordre public, du contrôle administratif des collectivités et de leurs établissements ainsi que de l'exercice des missions régaliennes. D'importantes réformes administratives, notamment dans le domaine de la délivrance des titres, ont impacté les missions traditionnelles.

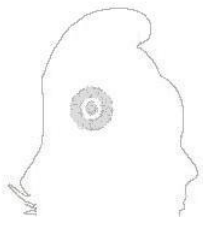
L'organigramme a été entièrement refondu pour s'adapter à ces évolutions.

Les sous-préfectures, dans le même temps, voient évoluer leurs rôles et leurs missions. L'animation des politiques publiques et le conseil apporté aux acteurs politiques, économiques et sociaux en constituent le cœur.

(à consulter sur le site internet de la préfecture : <http://www.ardeche.pref.gouv.fr>).

Adapter l'administration de l'Etat aux défis du 21^{ème} siècle, en modernisant son organisation et son fonctionnement.





2009

6.2 LA REORGANISATION DES SERVICES DECONCENTRÉS

L'administration territoriale de l'État s'articule aujourd'hui autour de deux **directions départementales interministérielles (DDI)** structurées en fonction des enjeux majeurs du territoire.

Les deux DDI sont :

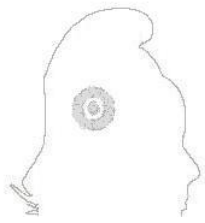
- **la DDT (direction départementale des territoires)** qui reprend les services et les missions de l'ancienne DDEA (direction départementale de l'équipement et de l'agriculture) ;
- **la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)** qui reprend les services et les missions de la DDJS (direction départementale de la jeunesse et des sports), de la DDSV (direction départementale des services vétérinaires), de la DDCCRF (direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), du pôle social de la DDASS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales), du pôle logement social de la DDEA, de la délégation aux droits des femmes et des missions tourisme, installations classées et politique de la ville issues de la préfecture.

Cet ensemble est complété par la direction des services fiscaux (DSF) et la trésorerie générale (TG) qui se regrouperont en 2010 pour devenir la direction départementale des finances publiques, par les services de police et de gendarmerie, par l'inspection académique, par la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse et par le service départemental de l'office des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC).

Pour leur part, la DDTEFP (direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) et le SDAP (service départemental de l'architecture et du patrimoine) deviennent des **unités territoriales**, à l'instar du groupe des subdivisions Drôme-Ardèche de l'ex DRIRE devenue DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) au 1er juillet 2009.

La DDASS sera transformée en délégation territoriale départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2010.

Un effectif resserré
Des capacités d'initiative et de synthèse
Une fongibilité des moyens



2009

LES DEPENSES ET LE FINANCEMENT DE L'ETAT

Le montant cumulé des dépenses mandatées par le Préfet ou ses ordonnateurs secondaires délégués concernant les dépenses des services de l'Etat et les dotations versées aux collectivités locales s'élève à **967 308 474 €**

Ces mandatements comprennent les dépenses de personnel (sont intégrées celles non matériellement mandatées localement mais correspondant à des agents de l'Etat affectés en Ardèche), de fonctionnement et d'investissement des services de l'Etat (**343 155 268 €** - annexe 1) ainsi que les avances sur impositions et les dotations globales ou compensatoires aux collectivités locales (**624 153 206 €**- annexe 2).

Les dépenses de personnel des services de l'Etat dépassent **330 millions d'euros**.

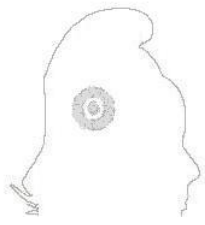
Les dotations globales ou compensatoires aux collectivités atteignent près de **261 millions d'euros** et les avances sur impositions s'élèvent à **363 240 267 euros**.

Montant total des dépenses des services de l'Etat mandatées par le Préfet
ou ses ordonnateurs secondaires délégués

SERVICES	Dépenses des services de l'Etat		
	Titre 2 (*) Dépenses de personnel	Fonctionnement	Investissement
Administration générale <i>(Préfecture, Sous-préfectures)</i>	7 581 763 €	1 030 512 €	179 006 €
Justice <i>(Tribunaux, DDPJJ, Maison d'arrêt)</i>	7 263 481 €	2 478 844 €	45 974 €
Défense et sécurité <i>(ONAC, Gendarmerie, Police)</i>	32 251 135 €	935 331 €	26 031 €
Social <i>(DDASS, DDTEFP)(**)</i>	2 624 952 €	541 639 €	0 €
Economie-Finances <i>(TG, SF, Douanes, DDCCRF)</i>	28 856 728 €	2 892 910 €	289 660 €
Secteur technique <i>(DDAF, ONF, DDE, DDSV)</i>	17 727 852 €	1 823 728 €	1 201 183 €
Education <i>(Inspection Académique)</i>	233 004 151 €	580 248 €	0 €
Jeunesse et sports <i>(DDJS)</i>	721 429 €	86 911 €	10 800 €
Culture-Architecture <i>(SDAP)</i>	603 000 €	77 000 €	321 000 €
TOTAL	330 634 491 €	10 447 123 €	2 073 654 €
Total dépenses des services de l'Etat		343 155 268 €	

(*) les dépenses de personnel de certains services ne sont pas matériellement mandatés localement

(**) ne comprend pas les dépenses de personnel de la DDTEFP

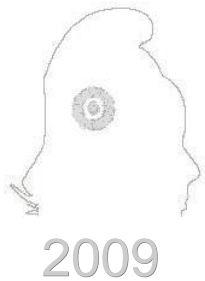


2009

ANNEXE 2

Dotations globales ou compensatoires et avances sur imposition aux collectivités locales (en euros)

Comptes	Intitulés des comptes	Montant 2009	Montant 2008	Ecart (%)
461-74	Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier)	226 869,63	52 680,40	330,65%
465-131	Fond commun provenant du produit de la taxe départementale additionnelle	5 003 736,31	5 003 334,15	0,01%
465-133	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	13 993 324,15	9 764 198,94	43,31%
465-121 19	Fonds des collectivités locales (DGF, permanents syndicaux et dotation pour groupement à vocation touristiques)	159 360 461,77	155 390 112,20	2,56%
465-128	Dotation de mobilisation départementale pour l'insertion	1 692 614,10	1 767 504,00	-4,24%
465-122 19	Produits des amendes forfaitaires de la police de la circulation	749 151,63	723 664,05	3,52%
465-122 39	Produits des amendes radar	595 745,00	sans objet	
465-124 9	Dotation spéciale de logement des instituteurs	16 674,00	46 767,00	-64,35%
465-135	Dotation de développement rural	77 720,00	361 794,86	-78,52%
465-112	Fonds de compensation pour la TVA	30 652 462,00	26 028 774,00	17,76%
465 112 9	FCTVA—Plan de relance	21 255 924,00	non renseigné	
465-113 9	Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP)	2 623 978,00	3 578 412,00	-26,67%
465-114 9	Compensation d'exonération relatives à la fiscalité locale	9 715 308,00	10 516 278,00	-7,62%
465-126 9	Dotation élu local	610 402,00	611 268,00	-0,14%
465-115 9	Fonds de compensation de la fiscalité transférée (FCFT)	949 957,00	961 341,00	-1,18%
465-117 9	Compensation de la suppression de la part salaires de la TP aux fonds départementaux de la TP	463 741,00	617 205,00	-24,86%
465-136 2	Fonds départemental d'adaptation du commerce rural	88 691,00	37 456,00	136,79%
465-111 19	Compensation des pertes des taxes de TP et de redevances aux communes	859 271,00	608 361,00	41,24%
465-111 29	Compensation des pertes de base de la TP afférent aux établissements France Telecom	non renseigné	10 559,00	
465-129 19	Dotation départementale équipement collèges (DDEC)	1 172 687,00	1 172 687,00	0,00%
SOUS-TOTAL		250 108 717,59	217 252 396,60	15,12%

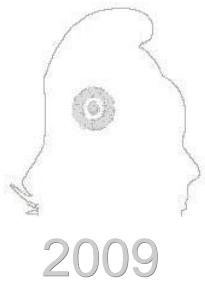


ANNEXE 2 (suite)

Programmes	Intitulé des comptes	Montant 2009	Montant 2008	Ecart (%)
119-action10	DGE des communes	5 655 384,00	5 454 517,00	3,68%
119-action 11	DDR	1 418 821,00	1 431 650,62	-0,90%
119-action 12	Régisseurs de police municipale	2 475,15	2 090,00	18,43%
119-action 13	Titres sécurisés	40 000,00		
119-actions 20 à 27	DGD communes	173 549,00	115 224,00	50,62%
120-action 11	DGE département	1 829 213,00	2 064 955,00	-11,42%
120-action 20	DGD département	1 684 779,15	1 673 572,00	0,67%
	SOUS-TOTAL	10 804 221,30	10 742 008,62	0,58%
833-action 02	TIPP (compensation RSA)	17 860 067,00	16 552 847,00	7,90%
833-action 02	Avances sur imposition (taxe foncière, professionnelle, etc.)	345 380 200,00	322 603 920,00	7,06%
	SOUS-TOTAL	363 240 267,00	339 156 767,00	7,10%
	TOTAL	624 153 205,89	567 151 172,22	10,05%

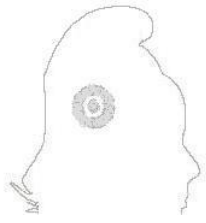
Plan de relance Opérations retenues en Ardèche au 31/12/2009

Position / CPER	Dépt	Opération	Domaine	Programme	Porteur de l'opération	Coût total	AE 2009	Service instructeur	Etape de la procédure	AE effectivement engagées en 2009	CP mandatés au 1er février 2010
HORS CPER	07	Renforcement de chaussée RN102	Routes	315	DIR MC	14,700	3,000	DIR MC	Travaux commencés	1,600	1,6
CPER	07	RN 102 Créneau à 3 voies à Fabras	Routes	hors CIACT	DREAL	4,600	1,180	DREAL	Travaux commencés	1,180	0,000
HORS CPER	07	Réparation pont du Teil	Routes	315	DIRCE	8,500	8,500	DIRCE	Procédure de passation de marché en cours		0,000
HORS CPER	07	Reconstruction IME de Chassiers (39 places)	Services	hors CIACT	Association Béthanie	4,210	0,700	DRASS	Travaux commencés		
Hors CPER	07	Reconstruction IME l'Espoir à Annonay (44 lits) pour autistes- Complément à financement Plan 2008 CNSA (520 000 €)	Services	hors CIACT	ADAPEI	3,700	0,590	DRASS	Travaux commencés		
HORS CPER	07	Restauration intérieure église St Jean Baptiste 2ème tranche	Culture	315	Ville de Meysse	0,250	0,050	DRAC	Travaux commencés	0,0500	0,0250
CPER	07	Pôle de services à Coucouron	FNADT	315	Commune de Coucouron	1,236	0,450	PREF 07	5 travaux commencés	0,450	0,090
HORS CPER	07	Rénovation du théâtre à l'italienne à Vais-les-Bains	FNADT	315	Commune de Vais-les-Bains	2,534	0,600	PREF 07	Travaux commencés	0,600	0,120



SIGLES

AFSSA	: Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
ARS	: Agence Régionale de Santé
ATOSS	: Administratifs, Techniques, Ouvriers, Sociaux et de Santé
AVS	: Auxiliaire de Vie Scolaire
CAT	: Centre d'Aide par le Travail
CCSF	: Comité Consultatif du Secteur Financier
CIO	: Centre d'Information et d'Orientation
C POM	: Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DCEM	: Document de Circulation pour Etrangers Mineurs
DDAF	: Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDASS	: Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCSPP	: Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDEA	: Direction Départementale de l'Equipeement et de l'Agriculture
DDJS	: Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDSV	: Direction Départementale des Services Vétérinaires
DDT	: Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE	: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAC	: Direction Régionale aux Affaires Culturelles
DREAL	: Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DSF	: Direction des Services Fiscaux
DTA	: Dossier Technique Amiante
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESAT	: Etablissement et Service d'Aide par le Travail
FCTVA	: Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNI	: Fichier National des Immatriculation
GIFF	: Groupe Intervention Feux de Forêt
GRIMP	: Groupe Intervention en milieux périlleux
MIRATE	: Mission Interministérielle de Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat
NACRE	: Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprises
PCA	: Plan de Continuité d'Activités
PLG	: Plongée
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PRIAC	: Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie
RASFF	: Rapid Alert System for Food and Feed
RMI	: Revenu Mensuel d'Insertion
SAP	: Secours Aux Personnes
SD	: Sauvetage Déblaiement
SDIS	: Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEGPA	: Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIDPC	: Service Interministériel de Protection Civile



2009

SIGLES

SIV	: Système d'Immatriculation des Véhicules
SSE	: Service Santé Environnement
SSIAD	: Services de Soins Infirmiers à Domicile
TG	: Trésorerie Générale
TIR	: Titre d'Identité Républicain
TPE	: Toutes Petites Entreprises
UDCCRF Fraudes	: Unité Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes